

CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DU RAINCY

Samedi 23 mars 2024

Présents : Jean-Michel GENESTIER - Maire, Chantal RATEAU, Montasser CHARNI, Marie-Thérèse CORDONNIER, Didier GERVAIS, Sonia BEAUFREMEZ, Annie SONRIER, Adjointes au Maire

Michel BARRIERE, Marc LAMBLIN, Fabienne GUENOUX, Noëlle SULPIS, Arlette ACOCA, Gilbert MINELLI, Michel NUGUES, Patricia BIZOUERNE, Nicolas REDON, Steve EGOUNLETI, Thomas VAUTRIN, Nathalie RIBEMONT, David PEREIRA, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Corinne RAOULT, Michel ROUBY, Patricia DJOSSOUVI, Jocelyne PAIGNON, Olivier BELLATON, Bernard CACACE.

Absents et représentés : Didier BELOT (pouvoir à Nathalie RIBEMONT), Sandrine LADISA (pouvoir à Corinne RAOULT), Sacha CAUDRON (pouvoir à Annie SONRIER), Pierre-Marie SALLE, Lydia TCHARLAIAN (pouvoir à David PEREIRA).

Secrétaire de séance : Thomas VAUTRIN

Mr le Maire : « Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, merci de vous être rendus disponibles pour ce samedi matin et pour un moment important de la vie municipale puisque c'est le vote du budget, donc il est important que le plus grand nombre soit présent, donc encore merci d'avoir pris ce temps nécessaire, un temps important de votre mandat. Je vais faire l'appel des présents. »

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Mr le Maire : « Merci le quorum est atteint. Les pouvoirs sont évidemment à disposition. Nous allons pouvoir entamer cette séance. Je vous propose d'abord de désigner un secrétaire de séance. Je vous propose de désigner le benjamin, Thomas Vautrin qui est à ma gauche pour être secrétaire de cette séance du Conseil Municipal. Il n'y a pas d'opposition sur ce sujet. Il en est donc ainsi décidé.

Je voudrais avant d'entamer cette séance, nous le faisons trop souvent, mais il est important de rendre hommage aux personnalités du Raincy. On aime rendre hommage à ceux qui sont vivants, mais là il s'agit de la disparition de Madame Françoise Bauer née Herbelin qui fut pendant de très nombreuses années la Directrice de l'école Thiers (élémentaire) puisqu'elle a officié de 2005 à 2012. Elle a été également Directrice à Saint-Exupéry à Gagny, mais elle a œuvré aussi de nombreuses années, près d'une vingtaine d'années, à l'école La Fontaine. Et donc, c'est une femme que vous avez peut-être connue pour certains parce que vos enfants y sont allés dans cette école Thiers et peut-être dans l'école La Fontaine. Elle avait un attachement particulier pour l'Éducation Nationale évidemment pour cette école laïque et publique, mais surtout républicaine. Elle était amoureuse du Raincy depuis toujours et elle a su le faire valoir d'ailleurs à travers son métier dans notre commune. Et étant à la retraite, il a été très loisible pour les uns ou pour les autres de pouvoir la rencontrer et de parler du Raincy qu'elle aimait tant. Elle nous a quittés il y a quelques semaines de cela. Et, je voulais rendre hommage à la fois à son investissement dans son métier, mais aussi au fait qu'elle a toujours voulu faire que les enfants qui sont passés entre ses mains par l'intermédiaire des professeurs des écoles aient toujours l'éducation la plus haute, la plus noble et la plus respectueuse des autres. Pour cette raison, je voulais que nous puissions exercer une minute de silence en hommage à Françoise Bauer. »

Une minute de silence est observée en hommage à Madame Françoise BAUER.

Mr le Maire : « Je vous remercie. Merci pour elle. Vous avez toutes et tous reçu les délibérations du Conseil Municipal. Nous avons été, compte tenu de certains retards d'associations ayant souhaité obtenir une subvention, déposée deux demandes de subvention complémentaires et une troisième qui à trait à un sujet qui est cher au cœur de toutes et tous, et en particulier de Marc Lamblin puisqu'il est aujourd'hui Délégué à la condition animale. Et depuis le début de ce mandat, nous avons souhaité ajouter une délibération concernant les chats errants et la possible récupération de ces chats pour qu'ils soient traités comme il se doit et qu'ils puissent trouver un avenir chez l'habitant au Raincy ou à Villemomble, mais on débattrà de ce sujet au moment du dépôt de cette délibération. Je voudrais que vous puissiez accepter cet ajout à ce Conseil Municipal comme délibération, donc trois délibérations supplémentaires, deux pour des associations qui ont transmis un peu tardivement leur demande de subvention et cette troisième concernant la condition vie animale. Est-ce qu'il y a une opposition à ce qu'on puisse traiter ces sujets ? S'il n'y en a pas, on va pouvoir lancer ce Conseil Municipal tel qu'il était prévu avec l'ensemble des éléments. »

⇒ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2024

Mr le Maire : « Mais en premier lieu, il s'agit pour nous d'approuver ou non le procès-verbal de la séance du dernier Conseil Municipal du 6 février qui est toujours très complet et qui appelle quelques fois des remarques, mais je vous propose de nous dire si vous avez des modifications ou pas avant d'approuver ce procès-verbal. Monsieur Rondepierre, vous avez la parole. »

Mr Rondepierre : « Étant donné que j'étais absent à ce dernier Conseil, je ne prendrai pas part au vote. Et, je me permets juste une petite minute de formuler un vœu. J'espère que ce Conseil sera plus apaisé que le dernier, car au regard du compte rendu des invectives, des coupures de micro et tout ce qui s'ensuit, je pense que cela ne grandit pas l'image du Raincy. J'espère qu'on arrivera à faire beaucoup mieux aujourd'hui. En tout cas, c'est le vœu que je formule pour vous Monsieur le Maire. »

Mr le Maire : « Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? S'il n'y en a pas d'autres, on passe au vote. Qui est pour l'acceptation de ce procès-verbal ? Je vais demander à l'Administration de bien regarder. Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? On va bien noter. Si vous pouvez bien mettre vos mains. Je vois des abstentions timides. Ne participe pas au vote (NPPV) ? Deux. Ill en sera ainsi noté par l'Administration et au prochain procès-verbal de cette séance. »

LE PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EST APPROUVE

FINANCES :

1.1 Vote du taux d'imposition 2024

Mr le Maire : « Nous allons aborder le point principal de notre séance, tout ce qui concerne évidemment la construction de notre budget. Il s'agit dans un premier temps de voter les taux d'imposition 2024. Je rappelle simplement que les bases sont liées à des décisions gouvernementales dans le cadre d'un projet de loi de finances. Les taux sont liés aux collectivités. Le taux aujourd'hui qui revient à notre Ville comme à toutes les villes de France, c'est la taxe foncière sur le bâti, mais aussi la taxe foncière sur le non bâti. Sur le non bâti, le rapport est extrêmement faible.

Et, il nous revient également de voter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. C'est vrai qu'on se dit toujours : mais pourquoi le Maire parle de taxe d'habitation parce qu'elle a été supprimée ? Vous avez parfaitement raison la taxe d'habitation a été supprimée, mais elle n'a pas été supprimée sur les résidences secondaires, donc il nous revient de fixer les taux pour la taxe foncière, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Il vous est proposé de baisser de 0,40 % l'ensemble de ces taxes. Pourquoi ? Tout simplement parce que nous estimons que nous sommes en période difficile. Nous voyons bien que la consommation est complexe pour l'ensemble de nos habitants et qu'il faut montrer l'exemple par ce sur quoi nous pouvons intervenir et en l'occurrence les taux puisque les bases, encore une fois je vous le redis, sont liées à des décisions gouvernementales. Après que nous avons baissé de 0,30 %, puis 0,10 %, cette année il est proposé de baisser de 0,40 %. Et, je souhaite souligner que cette démarche volontariste de la Ville nous démarque d'une très grande majorité de villes de notre strate qui ont fait le choix d'augmenter quelques fois de façon modérée, mais souvent de façon très importante la taxe foncière. Cela a nécessairement un impact pour la Ville, car nous ne disposons désormais de quasiment plus de fiscalité propre. Je crois que c'est un message important pour les Raincéens. La Ville souhaite que ses habitants ne soient pas empêchés par les charges diverses qui pèsent sur eux et participent de façon directe à augmenter leur pouvoir d'achat. En tout cas, c'est le sens de cette première délibération, le vote du taux d'imposition. Vous le savez, les débats concernant le budget viendront après au moment du vote du budget lui-même. Est-ce que sur les taux d'imposition il y a des prises de parole ? Monsieur Rondepierre, allez-y. »

Mr Rondepierre : *« Monsieur le Maire, merci pour ce bref exposé. Évidemment, on va voter pour cette baisse d'impôt. C'est toujours une bonne chose que de rendre une partie de l'argent aux Raincéens. Mais, vous avez dit dans votre propos, j'ai noté : « On se démarque d'une très grande majorité de villes de notre strate qui pour certaines ont maintenu les taux ou les ont augmentés ». Vous avez raison. Sauf que quand on fait un petit benchmarking – désolé pour nos amis francophones – on s'aperçoit que les villes de notre strate font beaucoup plus. Donc, ce que j'ai envie de vous dire Monsieur le Maire c'est que baisser les impôts, c'est bien. Porter des projets, c'est mieux. Refaire la voirie, c'est mieux. Apporter la sécurité, on en parlera tout à l'heure, c'est mieux. »*

Mr le Maire : *« C'est dans le budget. »*

Mr Rondepierre : *« S'occuper de nos écoles et des bâtiments publics, c'est mieux. Donc si on voulait vraiment rendre l'argent aux Raincéens au regard de ce qui est fait ou plutôt n'est pas fait sur la commune, je pense qu'on aurait pu diminuer les impôts de manière beaucoup plus conséquente. »*

Mr le Maire : *« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres propositions d'intervention ? Il n'y en a pas d'autres. OK, je propose le vote du taux d'imposition pour 2024 et la proposition qui est faite est de baisser de 0,40 % le taux d'imposition sur la taxe foncière, la taxe foncière sur le non bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Qui est pour ? Je pense avoir l'unanimité. Je vous remercie parce que cela va droit au cœur des Raincéens, je le pense.*

Je ne l'avais pas annoncé en début de séance parce qu'une séance budgétaire évidemment peut prendre du temps. Nous avons des mariages à 14h et 14h30 et je sais que certains d'entre vous ont des réunions soit publiques soit particulières et donc si nous n'avons pas terminé à 13h30 nous poursuivrons le Conseil après. Je pense que la raison va l'emporter pour chacun, mais le débat doit exister. Il était important que je puisse vous donner ces informations. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : DE FIXER ainsi qu'il suit les taux pour l'année 2024 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties	31,14 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	22,58 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	27.92 %

1.2 Constitution d'une provision pour risques contentieux

Mr le Maire : « *Dans le cadre des votes préalables au budget, il y a la constitution d'une provision pour risques contentieux. C'est évidemment des éléments que nous devons voter avant le budget et il faut prendre en compte ce qui vous est proposé. Vous votez pour, contre ou abstention ou vous ne participez pas au vote, mais la constitution de cette provision pour risques et charges est constituée de deux éléments, un élément à 44 820,50 € au titre d'une provision facultative, c'est-à-dire que c'est une série d'éléments qui aujourd'hui concourent à un risque possible de provisions. Donc, la Ville pourrait devoir dans le cadre de contentieux 44 820,50 €. Puis, il y a un contentieux non pas plus important, mais plus important en montant avec la société Eiffage pour les droits de voirie. Je rappelle simplement les éléments et je rappelle aussi que tous ces éléments ont été vus dans les Commissions ad hoc qui se sont réunies et dans la Commission de la vie municipale où les débats ont été larges, nourris et les informations ont été apportées à chacun. Il s'agit là en fait de droit de voirie qui ont été demandés à une entreprise qui est intervenue au lycée pour les travaux du lycée et qui a utilisé la voirie et en particulier des places de stationnement - je dis bien « en particulier des places de stationnement » – pendant un nombre de mois extrêmement conséquent et qui devait en fait au titre de l'arrêté pris ces droits de voirie. Ces droits de voirie ont été réglés, mais la société Eiffage conteste en fait le paiement de ces droits de voirie sur la base du fait que certaines villes ne font pas payer les droits de voirie à des entreprises qui interviennent sur certains sujets. Ce n'est pas notre cas et donc voilà la provision pour risques qui est proposée au Conseil Municipal. Il me paraît normal que vous soyez informés du contenu de ces provisions. Je me souviens qu'en 2014 les provisions pour risques – je n'avais pas pu les notifier – étaient de 5 M€ et petit à petit les éléments ont baissé concernant les provisions pour risques, mais de façon aléatoire et en fonction de l'actualité les choses peuvent évoluer en fonction de ce qui se passe dans le courant de l'année. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je vois Monsieur Rondepierre. La parole est à vous. »*

Mr Rondepierre : « *Merci, Monsieur le Maire. Il y a plusieurs questions dans mon propos. Je fais tout d'un coup puis je vous laisserai me répondre si vous voulez bien. Donc pour la parfaite information des Raincéens et notamment de leur argent que vous utilisez est-ce que vous pouvez nous dire premièrement combien la commune a dépensé en contentieux depuis 2014 et pour combien de contentieux ? Donc depuis vos 10 ans de mandature.*

Cette enveloppe a-t-elle ou va-t-elle servir prochainement ? Est-ce que vous avez l'intention de l'utiliser si jamais vous devez payer des honoraires d'avocat dans l'affaire des perquisitions de la police nationale qui ont eu lieu dans vos différents domiciles et dans vos bureaux ? Donc aujourd'hui comme très souvent, vous nous demandez d'utiliser l'argent des Raincéens pour constituer une provision pour risques contentieux au motif du, j'ai noté : « principe comptable de prudence ». Vous avez entièrement raison puisque gérer, c'est prévoir et ne rien prévoir, c'est courir à sa perte. Seulement, il convient de rappeler que si vous ne faisiez pas preuve de tant d'imprudence de votre côté l'enveloppe pourrait quand même être moins conséquente. Vous nous avez dit qu'elle a diminué. Effectivement, mais on parle quand même de 400 000 €. Je pense que cette somme - on en parlera encore tout à l'heure - elle pourrait être plus utile pour reboucher des nids-de-poule ou entretenir les bâtiments publics. »

Mr le Maire : « Ça, c'est pour le budget. Vous pourrez le dire tout à l'heure. »

Mr Rondepierre : « Et les contentieux, j'ai envie de dire encore une fois : est-ce qu'on n'aurait pas pu les éviter. On parle de prudence. Est-ce que Jean-Michel Genestier fait preuve de prudence quand il ne paye pas, aux dires de certaines entreprises, les prestations qui ont été effectuées ? Est-ce que Jean-Michel Genestier fait preuve de prudence quand il n'a toujours pas sécurisé les trottoirs de l'avenue de la Résistance nouvellement baptisée avenue du col du fémur au regard des nombreux accidents qui ont eu lieu. »

Mr le Maire : « OK, vous allez peut-être le répéter quatre fois pendant le Conseil. »

Mr Rondepierre : « Merci de me laisser terminer. »

Mr le Maire : « Vous allez peut-être le répéter quatre fois pendant le Conseil, mais soyez dans le sujet. »

Mr Rondepierre : « Je vous remercie de me laisser terminer. »

Mr le Maire : « Soyez dans le sujet. »

Mr Rondepierre : « Vous n'êtes pas là pour me dire ce que je dois faire. »

Mr le Maire : « Soyez dans le sujet. »

Mr Rondepierre : « Et enfin Monsieur le Maire, est-ce que Jean-Michel Genestier fait preuve de prudence quand il installe des dos-d'âne illégaux et qu'il pousse les assurances à dire aux automobilistes de porter plainte contre la Ville ? C'est dans le sujet parce que quand il y a des contentieux c'est nous qui les payons et j'aimerais bien que l'argent du contribuable soit utilisé à bon escient. Ce serait une bonne chose. »

Mr le Maire : « Très bien. Merci, Monsieur, pour votre intervention. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur le sujet ? S'il n'y en a pas, je répondrai aux questions que vous deviez poser en Commission de la vie municipale et que vous ne nous avez pas posées. Je ne vais pas vous donner un chiffre erroné. Vous aurez la réponse sur les contentieux depuis 2014 et peut-être même avant, puis je répondrai aussi aux différents sujets que vous évoquez et qui n'ont pas trait au dossier qui est proposé. Il y a des habitudes qui sont prises par certaines villes à ne pas faire payer les droits de voirie. Nous sommes dans cette habitude à faire payer les droits de voirie. Cela nous a amené un contentieux. On est vraiment dans le sujet.

Le trésorier, je vous le rappelle puisque vous êtes féru de gestion municipale, oblige évidemment à poser l'ensemble des provisions qui sont liées à des contentieux. Je peux vous dire que le nombre de contentieux a très largement diminué aujourd'hui et qu'il constitue des éléments extrêmement mineurs au regard de l'ensemble du budget qu'on verra tout à l'heure. Il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de voter ce point : constitution d'une provision pour risques contentieux. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Toute l'opposition s'abstient. Tout le monde a voté. Il n'y a pas de NPPV. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ, PAR 19 VOIX POUR, 13 ABSTENTIONS (C. RAOULT, N. SULPIS, A. ACOCA, M. NUGUES, P. BIZOUERNE, S. LADISA (PVR A C. RAOULT), N. RIBEMONT, D. PEREIRA, N. CUADRADO, N. RONDEPIERRE, P. DJOSSOUVI, L. TCHARLAIAN (PVR A D. PEREIRA), D. BELOT (PVR A N. RIBEMONT) ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

ARTICLE 1 : DE CONSTITUER une provision pour risques et charges pour un total de 400 000 € ;

ARTICLE 2 : DE DIRE que cette provision sera inscrite au budget primitif 2024 de la ville du Raincy pour dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant.

1.3 Autorisations de programme/crédits de paiements – exercice 2024

Mr le Maire : « Vous savez que nous sommes entrés dans ces exercices d'autorisations de programme et crédits de paiements pour faire en sorte que nous puissions mieux prévoir comptablement les opérations sur plusieurs années. Autorisations de programme, c'est qu'on autorise l'ouverture avec un montant d'un programme pluriannuel. Cela peut être 2 ans comme cela peut être évidemment au-delà de 2 ans. Puis les crédits de paiements, ce sont les éléments que nous individualisons de façon préventive pour chaque année liés aux montants qui sont ceux prévus par chaque opération. Et, il nous apparaît important de pouvoir vous délivrer, de faire passer au Conseil Municipal l'ensemble des éléments que vous avez reçus et qui ont été très largement commentés d'ailleurs en Commission de la vie municipale et très largement exprimés à la fois par moi-même, par les adjoints et par ceux qui étaient présents à cette Commission de la vie municipale. Il s'agit pour nous de clôturer l'autorisation de programme réhabilitation et agrandissement de la crèche Anne Frank puisqu'en fait cette AP est aujourd'hui terminée.

Il est prévu de créer des APCP pour la vidéosurveillance, le renouvellement du matériel et l'extension du dispositif ambitieux pour cette année afin de garantir la pleine sécurité des habitants et de résoudre les difficultés que nous rencontrons. Par exemple, il y a un vrai sujet sur l'angle des caméras quand se produisent des délits avec des matériels plus évolués, plus rapides et des grands-angles. Nous souhaitons pouvoir mieux répondre, notamment le 360°, aux demandes d'images qui nous sont faites en particulier par la police et lorsque nous avons nous-mêmes à surveiller certains sites alors même que la police nationale et la police municipale sont en alerte sur certains sujets. Il n'y a pas encore de projet établi sur la rénovation de la salle omnisports, mais les crédits de paiements doivent être aussi ouverts notamment pour financer les études, donc on ouvre les crédits de paiements pour financer les études. Sous l'égide de l'Adjoint au Maire en charge des sports, nous aurons à la fin de l'année un programme qui sera constitué.

Concernant l'éclairage public, la majeure partie des investissements d'ampleur ont déjà été réalisés avec le passage en LED et avec le passage de haute à basse tension, les passages piétons en vert ce qui permet de réaliser de grandes économies aujourd'hui. Nous souhaitons désormais mettre en place l'éclairage en particulier aux sorties des écoles. De la même façon, cela nous est réclamé par un grand nombre de parents d'élèves et aussi par le corps enseignant et les directrices et directeurs d'école. Donc, nous avons pour objectif de pouvoir l'engager cette année. Pour l'avenue de la Résistance, il s'agit du financement de la deuxième partie pour laquelle nous devrions rencontrer moins de difficultés que la première notamment parce qu'elle est bien plus plane. J'ai tenté de vous exprimer l'ensemble des éléments, mais vous les aviez déjà eus et en particulier à travers la Commission de la vie municipale. Je vous propose donc d'approuver la mise à jour des autorisations de programme et crédits de paiements prévus, de clôturer la réhabilitation et l'agrandissement de la crèche Anne Frank - je parle sous l'égide de Fabienne Guenoux – de décider de créer des APCP selon ce deuxième tableau qui vous a été formulé et en particulier avec la vidéosurveillance, la rénovation du centre omnisports, l'éclairage public et l'avenue de la Résistance. Je ne pense pas avoir d'autres éléments à formuler. Je pense que tout est inclus. Est-ce qu'il y a des questions ? Alors, j'ai Monsieur Cuadrado et Madame Raoult. C'est Madame Raoult d'abord, Monsieur Cuadrado est d'accord. Allez-y, Madame Raoult. »

Mme Raoult : « Bonjour à tous ! Veuillez m'excuser pour ma voix hésitante parce que j'ai une bronchite et je n'ai pas pu me rendre aux différentes Commissions. »

Mr le Maire : « Merci d'être là. »

Mme Raoult : « J'ai tenu à venir pour m'exprimer sur les différents sujets du budget. J'en aurai l'occasion tout à l'heure. Et là, je voulais parler des autorisations de programme. Je voulais venir en premier point sur l'avenue de la Résistance. Je vois 2,50 M€ pour le montant de l'autorisation. Il me semblait, mais je me trompe peut-être, qu'au départ c'était 4 M€ hors taxes pour les deux parties de l'avenue de la Résistance. Et là, je vois pour la deuxième partie 2,50 M€.

Ensuite pour la rénovation du centre omnisports, j'en suis ravie puisqu'effectivement il est dans un état assez déplorable.

D'autre part pour l'éclairage public, je trouve cela très bien le vert sur les passages piétons. Par contre, il y a des gens qui m'ont dit que vert cela pouvait prêter à confusion. »

Mr le Maire : « Non. »

Mme Raoult : « Disons que pour les voitures, cela peut être : autorisation de passer. Peut-être qu'il y aurait quelque chose à faire de ce côté-là.

En ce qui concerne la vidéosurveillance, je suis entièrement pour bien évidemment. Cela avait été commencé sous la précédente mandature.

Enfin, je voudrais finir par la construction du pôle culturel. Comme j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur le sujet, j'ai revu hier la publication de l'architecte. En 2017, il prévoyait un coût de 9,90 M€ hors taxes. Nous sommes en 2024 et actuellement nous en sommes à 23 374 000 €. Je voulais savoir si le coût de la destruction du centre Thierry Le Luron de 450 000 € est inclus dans ce chiffre-là ou est-ce qu'il faudra l'ajouter. J'aimerais aussi savoir la capacité du centre culturel. Je sais que vous allez y ajouter le conservatoire, mais est-ce que franchement cela valait vraiment 24 M€ pour uniquement déplacer le conservatoire de la Ville de 200 m ? Pour moi, ce n'est vraiment pas un choix... Après, c'est un choix que vous avez fait. C'est un choix qui vous engage. J'aurais préféré qu'on rénove le centre culturel Thierry Le Luron qui aurait quand même moins entamé les finances de la Ville. Je vous remercie. »

Mr le Maire : « Merci, Madame. Alors, c'était Monsieur Cuadrado, me semble-t-il. Allez-y,

Monsieur. »

Mr Cuadrado : « Merci, Monsieur le Maire. Vous avez déclaré qu'en ce qui concerne la vidéosurveillance, je vous cite : « C'est un problème d'angle pour les caméras » ce qui nécessite donc de lourds investissements, on le voit, 1,80 M€. C'est donc énorme. Je me réjouis de ces investissements, Monsieur le Maire, mais là où je ne suis pas d'accord avec vous c'est que ce n'est pas un problème d'angle. C'est un problème de délinquance et d'insécurité dans notre Ville. La réalité est là et les chiffres en témoignent. Je ne vais pas vous sortir une litanie de chiffres, cela n'aurait aucun intérêt. Je pense que tous autour de cette table on les connaît : vols de véhicule, effractions dans un certain nombre de domiciles. C'est inacceptable. Que de retard pris, mais au moins vous prenez des décisions. Il faudrait qu'elles soient effectives ces décisions et surtout que derrière ces caméras il y ait des gens pour surveiller et pour agir. Vous nous aviez promis une visite du CSU. À date, on n'a toujours pas reçu de rendez-vous pour cette visite. Je serais preneur de visiter l'état du CSU et de voir l'effectivité et la réalité du fonctionnement de cette structure.

Ma collègue l'a dit, le centre culturel Thierry Le Luron : un coût dispendieux. Je ne vais pas rappeler les chiffres. Cela n'aurait aucun intérêt. On a eu le compte rendu de la Commission vie municipale à laquelle je n'ai pas pu assister pour des raisons professionnelles – vous m'en excuserez – mais j'ai bien lu le compte rendu. Dedans, il est écrit que cela ne comprend pas les problématiques de parking. Les problématiques de parking existent sur notre Ville et donc quid une fois que ce Bercy ou Zénith sera sorti de terre au bout de 10 ans, où est-ce que les gens pourront stationner Monsieur le Maire ? C'est une question que je vous pose en sachant que nos commerçants pâtissent déjà d'un manque de stationnements sur l'ensemble de la Ville. Ajouter une structure comme celle-ci qui va certainement accueillir beaucoup de publics, tant mieux, mais encore faut-il qu'ils puissent stationner. C'est donc un vrai sujet.

L'éclairage public, bon.

L'avenue de la Résistance, bon.

J'ai envie de vous dire que 2025 sera une sacrée année sur la Ville du Raincy manifestement avec beaucoup de travaux si vous faites tout ce que vous dites. Est-ce que ce sera parce qu'on sera en année postélectorale qu'il faudra tout faire parce que depuis 10 ans vous n'aurez rien fait ou pas ? En tout cas, les chiffres en témoignent et la programmation est très explicite. Voilà mes interrogations, Monsieur le Maire. Merci pour vos réponses. »

Mr le Maire : « Merci, Monsieur. Est-ce qu'il y a d'autres interrogations, d'autres demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais répondre aux questions et nous pourrons passer au vote sur ces APCP.

Madame Raoult, vous m'avez interrogé sur l'avenue de la Résistance. En fait entre les chiffres en TTC et hors taxes, la première tranche a coûté 2 456 000 € TTC et la seconde tranche est à 2 500 000 € TTC soit un total TTC de 5 M€ pour un hors taxes de 4 032 000 €. Les chiffres n'ont pas changé et on est toujours sur ces éléments-là.

Vous nous avez fait quelques commentaires sur le pôle culturel et cela vous appartient. Je peux comprendre que vous ne soyez pas d'accord avec nous. Nous avons pensé. Je rappelle quand même au Conseil Municipal que ce sont des sujets dont on a déjà parlé et à maintes reprises. J'ai l'impression que vous posez des questions sur des sujets qui ont déjà été abordés, mais très largement. Le pôle culturel, c'est l'intégration du conservatoire avec 450 élèves - je le rappelle – et avec la possibilité d'en accueillir jusqu'à 500. C'est ça notre sujet. Mais au-delà du fait que nous aurons entre 450 et 500 élèves – je regarde Annie Sonrier en particulier – nous aurons un établissement flambant neuf avec un auditorium, avec des salles de classe très particulières au regard des spécificités de chaque instrument. On pourra avoir du cinéma et je pense avec la modernité. Ce sont 517 places. Ce ne sont pas les 530 places de l'ancien centre culturel Thierry Le Luron. Ce sont 517 places avec une modularité qui permettra d'utiliser la salle pour beaucoup de choses. Vous l'avez peut-être vu. Vous l'avez peut-être entendu. Nous sommes en discussion avec l'Opéra de Paris pour être une scène arrière de l'Opéra de Paris et pouvoir penser au financement de cet établissement

dans son fonctionnement, et en apportant des éléments supplémentaires à ce qui pouvait exister auparavant. Nous n'oublions pas le théâtre. Nous n'oublions pas la danse qu'elle soit classique ou moderne.

Évidemment, l'ensemble des cultures qu'on peut appeler de modernes aujourd'hui avec un fablab, avec tous les éléments qui permettront aux jeunes en particulier d'enregistrer et de faire que leurs créations ne se fassent pas dans le fond d'un jardin ou à l'extérieur même de la collectivité. Nous avons beaucoup de créateurs. Nous avons beaucoup de créatifs au Raincy et évidemment on répondra aussi à cela. J'ai pensé qu'il était utile, mais je pense que c'est à l'égal de tous ceux qui sont autour de la table, que les associations soient accueillies. Nous aurons une très belle salle qui sera attenante à la salle de spectacle et qui permettra d'accueillir en nombre de convives un peu plus de 400 convives. On aura donc le choix pour pouvoir faire des repas. Quand je dis « nous », ce n'est pas la Ville forcément, mais aussi les associations qui sont très demanderesses. Au-delà de ce qui se fait à l'espace Raymond Mège, cela pourra se faire dans le futur pôle culturel.

Voilà, donc quelques éléments de réponse à Madame Raoul.

Monsieur Cuadrado, vous m'avez interrogé aussi sur le pôle culturel. Je rappelle simplement que des chiffres avaient été donnés à l'époque par l'Adjoint qui était en charge du sujet. Je les avais cautionnés alors même qu'il n'y avait pas eu de marché. Il faut donc se baser sur les marchés qui ont été lancés auprès des entreprises et ce qui fait foi c'est le montant à la sortie des marchés. Puis à la sortie des marchés, je rappellerai que nous avons eu cette phase COVID, cette phase extrêmement pénible où nous avons dû subir les affres de la géotechnique et quelques éléments liés à quelques voisins, mais qui ont été réglés au bout de quelques mois et qui font qu'effectivement cela a duré. Vous pourrez donc à loisir répéter que cela a mis 25 ans à se construire. Je pense que tout le monde sourira comme pour la place Thiers. Tout le monde sourira en regardant et en utilisant le pôle culturel. Voilà sur ce sujet-là.

Je vous rappelle simplement que vous avez beaucoup insisté sur la question de la sécurité. Je l'ai répété autant que de besoins dans les réunions de quartier. J'ai été cash avec les Raincéens. Je l'ai dit aussi dans les Commissions ad hoc. Nous avons subi entre décembre et janvier – ça s'est calmé maintenant – beaucoup d'attaques dans le sens où des gens venant de l'extérieur ont commis un très grand nombre de vols à la roulotte. Nous avons mis en place avec la police nationale et la police municipale des actions ciblées. Les élus se sont très fortement engagés à circuler, à faire des signalements. Moi-même, j'y ai participé. Cela a permis de réduire. Les faits sont là. Je dois dire aussi que la quasi-totalité de ces malfaiteurs ont été attrapés soit ils passeront au tribunal soit ils ont été raccompagnés à la frontière pour deux d'entre eux et les autres sont aujourd'hui en prison. Vraiment sur ces sujets-là, on ne se satisfait pas de dire que les gens ont été attrapés par la police, mais on a quand même cette modeste satisfaction. Vous avez peut-être vu, nous avons engagé des opérations de communication de sensibilisation, car peut-être que vous faites partie de ceux-là. En tout cas, j'en fais partie. On ne fait pas toujours attention à ce qu'on laisse à la vue dans sa voiture. On laisse souvent des fils pour brancher son téléphone portable. On laisse même son téléphone portable. On laisse quelques fois des ordinateurs, des sacs et autres. Je pense que nous ne sommes pas collectivement ou individuellement toujours raisonnables par rapport à cela. Il nous est donc apparu important que la police municipale lorsqu'elle voyait des choses apparentes dans les voitures positionne différents éléments. On a été remercié par quelques Raincéens sur cette prévention. Nous ne cesserons de le faire parce que la prévention est aussi un élément important de la sécurité.

Sur le CSU évidemment vous pourrez le visiter. Cette visite est tout aussi encadrée parce que je ne souhaite pas qu'il y ait de photos.

Je ferai juste un petit rappel. Sauf à ce qu'il y ait une élection partielle, en 2025 nous serons en année préélectorale et non en postélectorale. Vous aurez corrigé vous-même vos propos. »

Mr Cuadrado : « Vous avez compris. »

Mr le Maire : « Voilà, j'ai parfaitement compris. Je ne me permettrai pas d'insister plus avant. Merci pour ces questions. Nous allons pouvoir passer au vote de ces autorisations de programmes et crédits de paiements. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Est-ce que tout le monde a voté ? Pas de NPPV, Ne Participe Pas au Vote ? Je vous remercie. »

N° de l'AP	Intitulé de l'AP	Montant des AP	Montant des CP		
		Montant de l'autorisation	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2024	Restes à financer de l'exercice 2025	Restes à financer (exercices au-delà de 2025)
2023-01	Vidéo surveillance	1 800 000	500 000	1 000 000	300 000
2023-02	Rénovation du centre omnisports	3 500 000	150 000	1 850 000	1 500 000
2023-03	Éclairage Public	500 000	150 000	150 000	200 000
2023-04	Avenue de la Résistance	2 500 000	400 000	1 000 000	1 100 000

LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ, PAR 19 VOIX POUR, 13 ABSTENTIONS (C. RAOULT, N. SULPIS, A. ACOCA, M. NUGUES, P. BIZOUERNE, S. LADISA (PVR A C. RAOULT), N. RIBEMONT, D. PEREIRA, N. CUADRADO, N. RONDEPIERRE, P. DJOSSOUVI, L. TCHARLAIAN (PVR D. PEREIRA), D. BELOT (PVR A N. RIBEMONT) ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

ARTICLE 1 : APPROUVER la mise à jour des autorisations de programme et crédits de paiement prévus au titre de l'exercice 2024 selon le tableau ci-dessous :

ARTICLE 2 : DÉCIDER de clôturer l'AP, 2021-02, Réhabilitation et agrandissement de la crèche Anne Frank

ARTICLE 3 : DÉCIDER de créer les AP/CP suivantes :

ARTICLE 4 : INSCRIRE les crédits de paiements pour 2024 au budget primitif 2024 de la ville du Raincy.

N° de l'AP	Intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
		Pour mémoire AP votée 2022 compris	Révision de l'exercice 2023	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2023)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2024)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2024	Restes à financer de l'exercice 2025	Restes à financer (exercices au-delà de 2025)
2021-01	Construction du pôle culturel	21 389 017,00	1 985 318,24	23 374 335,24	7 705 923,36	9 000 000,00	6 668 411,88	0,00

1.4 Délibération relative au sujet du FNGIR – communication aux pouvoirs publics

Mr le Maire : « Nous avons souhaité qu'il puisse y avoir une délibération sur le FNGIR avant l'approbation du budget primitif 2024. En effet, il me paraît important de rappeler à l'État certains éléments et que l'ensemble de notre Conseil Municipal y compris ceux qui soutiennent le gouvernement – mais j'en vois qui sont là – que nous puissions réalerter toutes les autorités de l'État. Vous savez que la Commission et la mission d'Éric WOERTH sur le nouvel acte de décentralisation afin que ce prélèvement considéré comme abusif soit revu sont un élément qui nous paraît important. Je souhaitais que le Conseil Municipal puisse rappeler différents éléments à l'État et dire que la Ville du Raincy souhaite que le mécanisme du FNGIR soit revu.

Depuis 2010, nous avons fait ce petit calcul, plus de 33 M€ ont été prélevés de manière injuste à la Ville du Raincy. Et, valider le fait que cette délibération sera communiquée à la mission d'Éric Woerth sur le nouvel acte de décentralisation. Je dois rencontrer Éric Woerth, je crois que c'est le 3 avril prochain. Évidemment, j'aurai à cœur de pouvoir soutenir la délibération qui, je l'espère, sera votée par l'ensemble du Conseil Municipal. Ce n'est pas un acte contre l'État, vous l'aurez compris, mais il nous paraît à un moment exagéré que nous puissions être ponctionnés de la sorte sur des montants qui sont extrêmement importants. Je vous rappelle que le FNGIR est de l'ordre de 2,80 M€ chaque année au titre de ce Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources. C'est le côté exagéré du fait que les villes sont dites riches. Nous sommes riches par nos habitants, mais le budget n'est pas riche au regard de villes qui ne sont pas très loin de chez nous et qui ont des budgets beaucoup plus importants parce que là les aides de l'État sont extrêmement importantes. C'est une simple délibération relative au FNGIR et une communication aux pouvoirs publics.

Voilà le sens même de cette délibération dont nous n'avons pas coutume parce que je n'ai pas pour habitude d'alerter l'État et de dire : Attention, cela ne va pas. Je pense que là nous sommes arrivés à un point d'excès et il faut le rappeler peut-être avec d'autres communes. Je le fais également à travers l'association où vous m'avez permis d'adhérer en tant que Ville du Raincy. C'est l'association des Villes sous-préfectures. Je vais revoir la ministre en charge des collectivités d'ici une quinzaine de jours pour continuer à pousser ce dossier pour faire que la dotation globale de fonctionnement d'une ville sous-préfecture soit augmentée parce que nous avons des charges qui ne sont pas toujours visibles, mais qui existent par le simple fait que nous soyons une ville sous-préfecture. Je pense que c'est ça la politique au sens de la gestion municipale. Au sens de la gestion de la ville, c'est aussi de traiter ces sujets. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, on va pouvoir passer au vote. Nous passons au vote. Qui est pour ? Est-ce qu'il y a unanimité ? Je crois. Je vous remercie non pas de ce soutien de la politique de la Ville, mais de ce soutien sur ce sujet auprès de l'État. Tout le monde a voté pour ? Il n'y a pas eu d'abstention ? Très bien. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE :

ARTICLE 1 : DE DIRE que la ville du Raincy souhaite que le mécanisme du FNGIR soit revu. Depuis 2010, plus de 33 millions d'euros ont été prélevés de manière injuste à la ville du Raincy.

ARTICLE 2 : DE VALIDER que cette délibération sera communiquée à la mission d'Éric Woerth sur le nouvel acte de décentralisation.

1.5 Approbation du budget primitif 2024

Mr le Maire : « Nous allons donc passer à l'approbation du budget de la Ville pour l'année 2024. Nous passons cet élément qui est le vote le plus important de cette année. En introduction et avant de vous présenter ce budget pour lequel vous connaissez déjà les orientations, car je ne doute pas que vous avez largement et très largement retenu nos propositions faites à l'occasion du ROB, je souhaite remercier tout particulièrement les services parce que vous savez présenter un budget ce n'est pas le maire qui va... Je donne des orientations. On a des séances de travail qui sont extrêmement nombreuses avec l'Administration. Puis, c'est un travail itératif, c'est-à-dire qu'on y va, on revient, on repart. Je souhaite vraiment remercier l'Administration parce qu'il m'est arrivé de recevoir des mails d'élus qui presque claquaient des doigts en disant : on veut ça, on veut ça, on veut ça. Oui, on peut donner beaucoup d'éléments, mais ce n'est pas simplement quand les gens se réveillent. C'est aussi au long cours. Évidemment, on répondra à toutes les demandes des élus, mais pas forcément dans l'heure qui suit. Il me paraissait important de vous le dire. Proposer un

budget n'est pas une chose aisée et c'est une période durant laquelle nous sollicitons beaucoup les personnels, donc merci à tous, à tous les personnels pour votre mobilisation et votre réactivité à cet égard. Il fallait que ce soit dit.

Passons donc au budget 2024. Ce budget, je vais le qualifier de budget d'ambitions pérennes. Vous savez souvent les élus qualifient leur budget. Il y a des budgets de combat. Et là, on est sur un budget d'ambitions pérennes, c'est-à-dire qu'il est effectivement ambitieux. C'est le plus gros budget de la Ville que la Ville ait connu, car c'est surtout le budget avec la plus grande part d'investissements. Il est pérenne parce que ce ne sont pas de nouveaux projets sortis de nulle part. C'est la continuité de projets au long cours, réfléchis, pesés au trebuchet pour l'amélioration de la qualité de vie des Raincéens. Ces projets, vous les connaissez puisque nous avons eu l'occasion d'en débattre depuis de longs mois. C'est surtout l'aboutissement du pôle culturel dont l'architecte continue à nous dire et à me dire que nous pourrions récupérer les clés à la fin de l'année.

Pour la partie fonctionnement, nous poursuivons de façon pérenne une gestion raisonnable et efficace de notre Ville. La charge du personnel est inférieure aux charges à caractère général. Ça, vous le savez. C'est une politique que nous avons impulsée depuis de nombreuses années, depuis 2014. Je sais que certains vont s'en émouvoir, mais la réalité est que cet équilibre est l'indicateur même d'un budget de fonctionnement qui n'est pas figé par des charges incompressibles parce que c'est ce qui est important. Comment compresser certaines charges ? Je sais que certains de mes collègues le disent et ne peuvent pas le faire. Ils sont face à des charges qui sont peut-être totalement incompréhensibles pour certains. Ça, c'est un élément important. Voici pour les grands axes de ce budget que nous allons désormais examiner plus en détail.

En préambule, je souhaite remercier les trois Commissions municipales (de la culture et du sport, du commerce et de la réussite éducative) pour leur travail et les présentations détaillées de leur budget qui ont été faits. Nous ne reviendrons pas sur ces parties puisqu'elles ont déjà été examinées.

Le budget primitif dans ses grandes lignes est un budget équilibré en fonctionnement et en investissement. En fonctionnement en dépenses et en recettes, l'équilibre s'établit à 25 573 861,87 € et en investissement à 14 778 379,91 €.

Concernant la reprise des résultats, c'est un élément important. Elle ne sera pas possible aujourd'hui, car le Trésorier a donné sa préférence à un rattachement du compte administratif au titre d'une décision modificative. Je l'ai indiqué et je crois que c'était précisé dans le compte rendu. En fait, il y avait un écart entre le compte de gestion et le compte administratif de 8 000 €. Pour ces 8 000 €, nous n'avons pas pu présenter le compte administratif, mais ce sera fait dans un prochain Conseil Municipal où nous pourrions récupérer les résultats qui sont, je vous rassure, positifs où il y a de l'argent. Et, ils nous permettront, je vous dis cela de mémoire, de réinjecter 340 000 € en fonctionnement et 2 100 000 € en investissement.

Concernant la taxonomie verte, puisque je l'avais promise, puisque je l'avais indiquée, nous vous donnons rendez-vous en septembre pour que ce soit précis et que nous puissions sans faire de greenwashing échanger sur le sujet et que très précisément vous puissiez avoir en particulier l'impact carbone de la Ville.

Vous les avez sur vos tableaux et vous les avez aussi ici présentés. Le choix sur ce budget a été de resserrer les dépenses sur la plupart des sujets tout en préservant la qualité de service. Ainsi, le maître mot a été l'efficacité dans tous les domaines. Je précise également que l'ensemble des dépenses faites pour le personnel (titres-restaurants, repas, CNAS, mutuelle) ne sont pas comprises dans les charges de personne, mais dans le chapitre 11 des charges à caractère général. Ça aussi, c'est un élément à préciser. En termes de sobriété, nous constatons que les prix du gaz et de l'électricité sont moins importants que prévu en 2023. Peut-être avec une précision, on a prévu une augmentation de l'électricité de + 10 %. Mais le fait que nous puissions avoir participé aux négociations à travers nos syndicats compétents sur l'énergie a fait que les dépenses en énergie n'ont pas été celles que nous avions prévues. En même temps, le plan d'économie d'énergie et de fluides nous a permis de baisser de façon très différente les charges concernant cela. Les autres charges de gestion courante augmentent en raison du transfert de la rémunération du personnel du CCAS qui est de l'ordre

de 340 000 €. Les charges financières sont extrêmement basses puisque, vous le savez, petit à petit les emprunts qui avaient été contractés jusqu'en 2010 s'éteignent. Aujourd'hui, la Ville est quasiment désendettée. Dans les charges exceptionnelles se trouve une partie de ce qui est dons, prix comme le Bac, les concours photo et autres. Et, une partie des provisions en charges exceptionnelles sont données par la trésorerie. Vous noterez que les charges relatives à l'entretien des bâtiments ont été divisées par deux. Comme ça, cela permet – je vois Monsieur Pereira qui me regarde, il n'avait pas vu cela – sur l'exercice 2024 de reporter certaines dépenses sur la partie investissement. Vous pouvez nous dire qu'on a divisé par deux sur le fonctionnement, mais on l'a reporté sur la partie investissement notamment afin de récupérer dûment la TVA et d'assainir la répartition. Il n'y a donc pas de baisse du niveau de gestion des bâtiments, mais un équilibre nécessaire qui nous permet d'injecter en particulier dans les écoles différents éléments.

Les recettes de fonctionnement : l'atténuation de charges diminue, car cela se calcule dans le courant de l'année et constitue les baisses de charges par décision législative. Le choix a donc été fait d'être prudent et de ne pas surévaluer ces potentielles baisses. Je précise que les produits de service pourraient être augmentés de 2 à 4 % - je le redis 2 à 4 % - après plusieurs années sans révision liées aux efforts COVID. C'était un choix, un choix de récession, mais il ne fallait pas que nous puissions faire pression sur nos habitants et c'est la Ville qui a pris à sa charge les augmentations des différents prestataires notamment en relation avec les services donnés à la population. Les autres produits de gestion courante constituent toute la partie loyer qui est prévue à la baisse en prévision de certains potentiels retards de règlement pour lesquels nous avons été prévenus. Les dépenses augmentent de 2 M€ en investissement, mais n'intègrent pas à date – ça, c'est très important, je l'ai redit à chaque Commission – les subventions pour la Ville qui ne peuvent être inscrites au budget qu'après notification. En l'occurrence les subventions que nous avons posées et qui devraient nous être attribuées en particulier pour le pôle culturel et notamment pour ces aménagements intérieurs, pour ces sujets, je reviendrai vers le Conseil Municipal pour l'informer des subventions obtenues, pour accepter que nous puissions les intégrer au budget ce qui viendra modifier une partie des recettes et par là même des dépenses.

Le montant de l'emprunt qui se situe sur une base cette année de 8,30 M€ devrait être revu à la baisse grâce aux ventes et subventions. Je rappelle que l'emprunt n'a pas été utilisé sur l'exercice 2023 puisqu'en précaution nous avons prévu de le faire. Le but de cet emprunt d'équilibre est bien sûr de l'atténuer. Comme en 2023, il est inférieur à 9 M€ comme je m'y étais engagé lors du rapport d'orientations budgétaires. Depuis 2014, aucun emprunt n'a été contracté et pourtant la Ville a beaucoup investi notamment en rattrapant et en réduisant la dette technique ainsi qu'en créant les travaux de l'avenue de la Résistance, en rénovant totalement – ce n'était plus à la fin une rénovation parce qu'on n'avait plus que l'ossature – le parc aquatique et par la fermeture des préaux de La Fontaine. On les oublie. Aujourd'hui, il y a des préaux qui sont fermés aux intempéries. Il n'y avait pas de préaux fermés dans cette école. Et, il y a eu des investissements majeurs dans les bâtiments qui nous ont permis de mettre plus en qualité une partie des bâtiments municipaux. Il reste, vous le savez, beaucoup à faire, mais cela fait partie de cet exercice et des APCP que nous avons votées précédemment. 3 M€ de recettes sont liés à la vente de trois principaux sites et la prévision de nouvelles ventes. Les trois sites en vente... Vous le savez, mais je vous le redis. Nous l'avons dit à plusieurs reprises. Vous aviez pour certains dans l'opposition voulu avoir des projets pour ces petits bâtiments notamment une maison Villa Thiers, une maison allée des Bosquets et un appartement au 12 boulevard de l'Ouest. Au prochain Conseil Municipal, nous demanderons l'autorisation de vendre d'autres éléments qui aujourd'hui ne servent pas à la Ville.

Je souhaite vous donner à ce stade quelques informations puisque Monsieur Pereira qui n'a pas pu venir à la Commission de la vie municipale nous a interrogés sur un sujet qui est le coût en particulier du parc aquatique. D'autres élus nous ont interrogés sur le coût du conservatoire et sur le coût de la médiathèque. Il est de droit que nous puissions vous apporter ces éléments. La masse salariale et assimilée du conservatoire est de 814 000 €. La masse salariale et assimilée de la médiathèque est de 448 000 € et pour le parc aquatique de

96 000 €. Le budget de fonctionnement du conservatoire est de 17 700 €, de 38 827 € pour la médiathèque et de 398 000 € pour le parc aquatique. Le budget d'investissement est très faible puisque nous n'avons pas voulu créer beaucoup d'investissements dans le conservatoire. Dans la médiathèque, ce sera un peu plus important cette année, car il y a différents éléments à restructurer notamment la verrière. En investissement, pour le conservatoire 8 000 €, pour la médiathèque 12 000 € et pour le parc aquatique 17 000 €. Pour la partie bâtiminaire, 28 960 € pour le conservatoire, 72 000 € pour la médiathèque et 114 000 € pour le parc aquatique. Les fluides, 114 000 € pour le conservatoire, 126 000 € pour la médiathèque et 241 000 € pour le parc aquatique. Le total des dépenses pour chacun de ces sites : conservatoire 983 000 €, médiathèque 697 000 € et parc aquatique 867 000 €. Les recettes pour le conservatoire sont de 278 000 €, pour la médiathèque 11 500 € et pour le parc aquatique 132 000 €. Voilà les éléments que je voulais vous fournir pour répondre, et c'est de droit, à certaines questions posées par des élus (un élu de l'opposition et des élus de la majorité).

Le contenu même du budget, j'ai été un peu rapide parce que tout a été abordé en Commission. Il me paraît important à ce stade que Montasser Charni qui souhaitait intervenir sur les C2E (Certificats d'Économie d'Énergie) puisse vous dire un peu ce que nous souhaitons faire peut-être pas dans le détail, mais comme tout le monde ne sait pas ce que sont les C2E que Montasser Charni puisse nous rappeler très brièvement ce que c'est et que vous sachiez qu'on a au-delà même de ce budget pour ambition d'engager des travaux, surtout des études et des travaux, à travers les certificats d'économie d'énergie. La parole est à Montasser Charni. »

Mr Charni : « Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues effectivement en ce qui concerne le certificat, le C2E, je pense que vous savez tous de quoi on parle. C'est un système qui est mis en place par le gouvernement pour permettre de mettre en place le principe du pollueur payeur, c'est-à-dire que les fournisseurs d'énergie doivent pour arriver à une neutralité carbone en 2025 mettre en place un certain nombre de dispositifs qui permettent de réduire les coûts de consommation énergétique. Sur notre commune, vous le savez, on a un certain nombre de bâtiments qui sont vieillissants et sur lesquels il faut poursuivre les travaux qui ont déjà été entrepris. Les travaux qui ont déjà été entrepris, Monsieur le Maire vous les a rappelés. Au niveau des bâtiments scolaires, il y a des efforts qui ont été extrêmement importants qui ont été menés. Au niveau des crèches, c'est exactement la même situation. Au niveau des bâtiments publics, on le fait de manière progressive pour ne pas alourdir le budget ? Je tiens à rappeler – Monsieur le Maire vous l'a indiqué tout à l'heure – qu'on est sur une situation financière nationale – comme vous l'avez tous compris – qui est extrêmement critique. On a aujourd'hui l'évocation d'un déficit public qui va avoisiner les 5,60 %, donc on est sur une situation qu'on a extrêmement rarement vu même sur des périodes qui ont été extrêmement difficiles sur le plan économique national. Et malheureusement ce contexte national, c'est aussi un peu un contexte européen puisqu'au niveau communautaire on a une moyenne de déficit public qui s'oriente entre 3,50 et 4 % avec des sommets notamment atteints par l'Italie qui dépassent les 7 %. L'objectif est donc de faire en sorte que le budget soit ambitieux comme vous l'a indiqué Monsieur le Maire, mais qu'en même temps il soit raisonnable, maîtrisé pour nous permettre de continuer à fonctionner de manière optimale, c'est-à-dire qu'on fait des dépenses dans l'intérêt des Raincéens, mais avec une maîtrise pour éviter une explosion des impôts qu'on craint d'ailleurs au niveau national. C'est dans ce contexte-là que s'inscrivent les deux dispositifs. Vous avez le Certificat d'Économie d'Énergie et le Contrat de Performance Énergétique. L'objectif affiché est de faire en sorte que tous nos travaux ou la quasi-totalité de nos travaux de rénovation soient – je parle par exemple en ce qui concerne les écoles des travaux de chaufferie – de changer la chaudière, de changer le système d'installation de chauffage, de changer l'alimentation électrique, de mettre des LED dans toutes nos écoles, de mettre en place également un système de calorifugeage pour faire en sorte que la consommation énergétique baisse avec un double objectif : baisse des dépenses de fonctionnement qui grèvent notre budget et baisse également des dépenses d'investissement puisqu'encore une fois le gros des travaux sera supporté par ce dispositif. Je rappelle encore une fois : lorsque le fournisseur d'énergie est sur un principe de pollution, il doit remettre à

l'État des certificats selon lesquels il a respecté son obligation de contrainte en matière de dépense énergétique. Ce système de certificat s'inscrit dans le fait que des travaux soient pris en charge pour nos bâtiments publics. En réalité, on va demander de nous rapprocher avec des accompagnants auprès de fournisseurs d'énergie pour qu'ils puissent nous permettre de récupérer des travaux qui seront pris en charge, on l'espère, en totalité sinon en très grande majorité par les fournisseurs énergétiques. Je pense vraiment que c'est un sujet qui est d'une extrême importance pour notre commune. On l'a déjà évoqué à de nombreuses reprises dans le cadre des Commissions municipales. Monsieur le Maire l'avait évoqué déjà lors des échanges qu'on avait eus pendant les élections municipales de 2020.

C'est vraiment quelque chose d'extrêmement important parce que cela va nous permettre de rénover sans déboursier ou en déboursant le moins possible, et de respecter a minima les obligations en matière écologique qui en réalité ne sont pas que des mots. Il faut faire en sorte d'avoir des conséquences aussi bien sur notre qualité de vie, qualité de vie générale et qualité de vie au niveau de la commune. Encore une fois sur la question du budget et des dépenses, on s'attend à des années qui vont être relativement pénibles et difficiles par la suite, donc tous les systèmes qui peuvent nous permettre d'avancer en faisant faire des économies aux Raincéens sont bons à prendre. »

Mr le Maire : *« Merci. C'est important que vous ayez ces précisions. Par vos métiers et votre expérience, vous n'avez pas forcément touché à ces sujets. J'ai pu le faire dans le cadre de mes activités professionnelles. Je pense que c'est un élément d'équilibre dans notre société qui va permettre aux collectivités d'aller plus loin. Je vous ai exposé le budget très synthétiquement parce que vous avez eu une note de synthèse qui reprend paradoxalement tous les éléments précisément. Comme nous avons été très finement dans les détails dans les Commissions, il me paraissait utile d'aller plus vite encore. J'ai une demande de parole de Madame Raoult. Allez-y. C'est sur le vote du budget. »*

Mme Raoult : *« Monsieur le Maire avant d'en venir au fond du budget primitif, je souhaite m'exprimer sur la forme. Je m'étonne assez fortement que le budget primitif que vous présentez ce jour au vote soit sous la nomenclature M14. En effet, la nomenclature M57 a été mise en place à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette généralisation du passage de la M14 à la M57 a été mise en place par la DGFIP et la DGCL en accord avec les acteurs locaux que sont les Maires. Certes, vous avez jusqu'au 1^{er} janvier 2025 pour vous mettre en conformité, mais il est bien dommage que le budget primitif du Raincy, Ville Préfecture, soit en M14 comme les petits 5 % des petites communes en France. Je voulais donc savoir si le budget était préparé par un prestataire ou s'il a été préparé en Mairie. Et, quel est le nom de ce prestataire ? Un prestataire que nous payons avec les deniers publics et qui n'est pas capable de se mettre en conformité c'est quand même assez regrettable.*

Maintenant, je souhaite en venir au fond. Je veux surtout m'exprimer sur le chapitre 11 et le chapitre 12. Après, je parlerai de la Maison Bleue. Quoique non, je vais commencer par la Maison Bleue peut-être. Dans les DSP, vous privilégiez un choix de gestion avec des DSP, c'est-à-dire des Délégations de Services Publics. C'est-à-dire que ce ne sont plus les agents de la Ville qui gèrent tout ce qui concerne les enfants notamment, mais des prestataires publics. Vous allez me dire que peut-être que ce n'est pas très bien de citer une entreprise, mais la Maison Bleue a quand même été citée dans un rapport de l'IGAS sur la maltraitance dans les crèches. C'est donc assez regrettable. Je souhaite savoir si vous souhaitez conserver la Maison Bleue parce qu'il y a quand même un montant de 850 000 € par an pour s'occuper de nos enfants ou si vous souhaitez changer de prestataire. Vous souhaitez internaliser, ce que je souhaite, même si effectivement il y a des personnels de la Ville qui ont été mis à disposition pour s'occuper des enfants, mais rien n'est contrôlé.

Vous avez diminué drastiquement le personnel municipal. Vous vous en êtes vanté aux réunions de quartier notamment à l'Agora en disant que vous avez baissé de 46 %. Mais puisque vous avez des DSP, qui va contrôler ces délégataires de service public ? Je m'inquiète pour le service rendu à la population. Maintenant, on est en situation d'insécurité comme vous l'avez bien entendu dans nos réunions de quartier et les gens ont besoin de

proximité. Les gens ont besoin de vous voir. Ils ont besoin de voir les agents municipaux. Il y a eu beaucoup de questions puisque j'ai assisté à deux réunions de quartier, mon état de santé ne permettant pas malheureusement d'assister aux deux dernières. On vous a reproché de ne pas répondre aux mails, de ne pas donner de rendez-vous. Vraiment, j'insiste. C'est hyper important d'avoir ce rapport. Le Maire n'est pas simplement un chef d'entreprise. Vous avez dit que vous gériez bien votre entreprise. Mais non, la Mairie n'est pas une entreprise. La Mairie est un établissement. C'est public. C'est la maison des Raincéens. Et le Maire, ce n'est pas pour rien que cela s'appelle Maire. On peut dire « mère » ou « maire ». Je vous engage vraiment à renoncer à cette fuite en avant où 65 % du budget de fonctionnement est consacré aux prestations de service.

D'ailleurs, je souhaiterais savoir dans les prestations de service pourquoi les honoraires, qui sont dans l'article 62-26, sont passés de 100 500 € à 171 029 €. Je vous engage vraiment à renoncer à cette fuite en avant et à cesser de donner au privé toutes les actions que doit mener une Mairie. La Mairie, c'est le service public. L'entreprise, c'est la finance. L'entreprise, c'est également le bénéfice. Je vais vous donner un exemple tout simple. En dehors du contexte de la municipalité, l'État a vendu les autoroutes en disant qu'après les autoroutes seront gratuites. Les autoroutes n'ont jamais été aussi chères. Maintenant, les gens évitent les autoroutes. Ils prennent des routes nationales.

Vous avez augmenté de 800 000 € le budget de l'IFAC. Quel est le budget de l'IFAC ? Conserverez-vous l'IFAC, Monsieur le Maire ?

Je n'ai pas pu préparer comme je l'aurais voulu ce Conseil Municipal parce que je suis souffrante depuis quinze jours. J'ai donc essayé bien évidemment d'avoir quelques petites questions à vous poser.

Je voulais finir par ce que vous avez dit sur le pôle culturel en disant qu'on en avait parlé. Le pôle culturel est à l'ordre du jour, donc il est normal qu'on vous pose des questions à ce sujet-là. Je vous remercie. »

Mr le Maire : « Merci, Madame. Je vois que Monsieur Pereira a demandé la parole. Je vais lui laisser. Allez-y, Monsieur. »

Mr Pereira : « Merci beaucoup. Alors, je vous remercie déjà d'avoir apporté des éléments de réponse à mon mail envoyé jeudi dernier. Alors effectivement, je n'ai pas pu me rendre pour des raisons personnelles à cette Commission à laquelle, pour rappel, il y avait uniquement quatre personnes présentes, pas uniquement des absents dans les Commissions. »

Mr le Maire : « Ce n'est pas de notre faute quand même. Attendez Monsieur ! Je vous coupe légèrement. Monsieur, vous faites un constat : vient qui veut. Si vous ne voulez pas venir, vous ne venez pas. Vous pouvez avoir toutes les informations. Faites les constats que vous voulez, mais je peux vous dire qu'il y a des réunions de la majorité à travers lesquelles, et c'est la raison pour laquelle la majorité ne se déplace pas toujours, a vraiment tous les éléments. On s'est vu pour le budget quatre fois. Allez-y. »

Mr Pereira : « Je répète. Puisque vous m'avez coupé la parole, je vais essayer de reprendre le fil. Vous avez évoqué cette présentation. Comme vous avez du mal à me comprendre, je ne veux pas que vous puissiez utiliser ce... »

Mr le Maire : « Monsieur Pereira, personne ne vous comprend. Je vous rassure, j'en suis sûr. Il y en a peut-être deux qui vous comprennent. »

Mr Pereira : « J'ai prévu de vous envoyer par e-mail afin que vous puissiez le lire comme ça, vous pourrez bien me comprendre par la suite. »

Mr le Maire : « Curieux, même si je ne comprends pas vos propos, je vous respecte »

Mr Pereira : « OK. On y reviendra parce que ce n'est pas le sujet. Votre médisance et votre mépris ne sont vraiment pas à la hauteur de cette assemblée... »

Mr le Maire : « En parlant de médisance Monsieur, vous devriez relire vos écrits. Je pense qu'ils pourraient correspondre un peu plus à la réalité plutôt qu'à vos fantasmes. »

Mr Pereira : « Merci pour... »

Mr le Maire : « Vous êtes en politique, donc vous savez reprendre. Allez-y. »

Mr Pereira : « Bien sûr, mais en fait je suis effaré de votre posture systématique de croire que vous êtes un maître d'école et qu'on est vos élèves. Vous êtes le Maire et vous avez le respect à devoir à l'intégralité des membres de ce Conseil... »

Mr le Maire : « Je respecte tout le monde. C'est vous qui pensez être l'élève ! »

Mr Pereira : « Vous n'allez pas me couper la parole. Je pense que dans le premier, le basique du respect ce serait de ne pas me couper la parole. Je suis en train de constater le fait que depuis le début de ce Conseil Municipal vous haranguez le fait que l'opposition n'était pas présente pendant cette Commission à laquelle même votre majorité n'a pas participé. C'est tout, point. Vous avez le droit de ne pas être d'accord. Vous avez le droit de jouer le jeu politique de dire que vous ne me comprenez pas, mais a priori la majorité des gens que je rencontre me comprennent très bien et je les en remercie. Bref, je vais avancer en vous exprimant ma position de vote.

On en a déjà parlé lors du débat d'orientations budgétaires. Certains points pourraient nous enthousiasmer dans votre projet, mais le vrai souci est qu'on n'arrive pas à vous croire. L'ascenseur pour la Mairie dans le budget 2019 n'est toujours pas réalisé. On a parlé du pôle culturel. Vous l'avez reconnu vous-mêmes. Vous n'avez pas été capable de le livrer en 2019 comme prévu. Vous aviez promis que l'ancien collège Corot ne serait jamais détruit. Il a été détruit. Vous aviez promis une participation financière de la Ville de Pavillons-sous-Bois pour les coûts de fonctionnement de la piscine. A priori, ce n'est toujours pas le cas étant donné les chiffres que vous nous avez donnés. Vous nous aviez promis un nouveau parc dans la Ville du Raincy juste à l'entrée de l'école Thiers. Il est fermé toute l'année. On a juste la chance de pouvoir le traverser pour aller récupérer un peu moins de 50 % de l'effectif de l'école. Votre budget est rempli d'intentions, mais comme toujours – mon collègue l'a rappelé, Monsieur Cuadrado – il n'est jamais rempli d'actions.

Vous avez parlé de taxonomie verte. J'ai trouvé cela très drôle parce qu'on n'en a pas vu la couleur depuis votre annonce.

Alors, vous persistez sur un système habituel. Vous avez augmenté de presque d'un million le coût des prestataires de services. Madame Raoult l'a rappelé sans contrôle et sans suivi de la qualité. Vous abandonnez les installations publiques. Je suis désolé, j'avais vu que vous réduisiez les engagements d'entretien, mais heureusement que vous avez prévu de les investir en espérant juste que cela ne rentrera pas dans la catégorie des investissements comme l'ascenseur de la Mairie et j'en passe, tout ce qui n'a jamais été réalisé malgré vos promesses.

Vous baissez les taux d'imposition pour la photo. Il faut vous reconnaître un grand talent sur ce côté artistique du trompe-l'œil. Et, vous augmentez toutes les prestations pour les Raincéens, pour les associations, pour les commerçants. »

Mr le Maire : « La réalité de la vie municipale est très éloignée de vos propos et de vos écrits. »

Mr Pereira : « Cela me fait plaisir de savoir que vous lisez mes publications. Tout cela avec un investissement pharaonique que vous n'avez pas anticipé - ce sont 23 M€ et on en a déjà parlé – pour le pôle culturel qui devait être financé à l'origine – je le rappelle – par la vente de

l'ancien collègue Corot. Aujourd'hui, vous allez avoir recours à l'emprunt. Alors certes, la Ville est désendettée, mais vous rappelez systématiquement votre ingénierie financière qui n'a pas été capable d'anticiper qu'il fallait faire une étude de sol avant de faire un pôle culturel de cette ampleur, qui a été de lancer des travaux sans faire d'étude de sol alors qu'un pauvre particulier qui veut juste faire des petits travaux dans sa maison a l'obligation de le faire. Encore une fois, j'aimerais que vous appliquiez cette excellence dont vous aimez tant le mot à votre gestion et dans le respect de vos engagements.

Alors, vous l'aurez compris : nous ne sommes pas du tout en adéquation sur votre inaction globale et nous voterons contre ce budget. »

Mr le Maire : « Merci. Qui demande la parole ? Monsieur Rondepierre, allez-y. »

Mr Rondepierre : « Merci, Monsieur le Maire. Pour ma part, je suis extrêmement troublé parce que j'ai l'impression effectivement que c'est d'une année à l'autre la même chose. Alors, vous nous promettez monts et merveilles. Il y a des discours d'autosatisfaction. On parlait des enfants tout à l'heure, j'ai un petit peu l'impression de vivre dans « Bonne nuit les petits » avec Jean-Michel GENESTIER dans le rôle du marchand de sable. On s'endort avec des rêves plein la tête, un petit peu de poussière magique. Sauf que le lendemain, c'est la gueule de bois et c'est « Very bad trip ». Comment peut-on se dire bon gestionnaire – c'est ce que vous avez dit – quand on annonce un pôle culturel en 2017, une sortie en 2019 à 10 M€ et quand aujourd'hui on nous dit qu'il sortira en 2024 et qu'il coûtera 26 M€ ? Est-ce que vous allez nous dire dans quelques mois : finalement ce sera 2025 pour 30 M€, 2026 pour 40 M€ ? Enfin, est-ce que vous allez nous faire le coup du report comme d'habitude ? Cela fait 10 ans Monsieur le Maire que vous êtes à la gestion, à la tête de cette Ville et que vous la gérez. Cela fait 10 ans que les gens ne sont plus dupes, que les rêves ne marchent plus tant et si bien qu'il y a ce refrain en Ville qui n'arrête pas de circuler. Je pense, mes chers collègues, que vous l'avez entendu. On ne peut pas feindre de ne pas l'entendre. Les gens qui nous disent : Le Raincy, ce n'est plus comme avant. Alors là, Jean-Michel Genestier le roi de la communication me répondrait : oui, c'est mieux qu'avant. Mais non, ce n'est pas mieux qu'avant. C'est ce que les gens sont en train de nous expliquer : au bout de 10 ans de mandature, on n'est plus dupe. On en a assez de ces promesses. On veut des actes. Ce budget malheureusement, on ne peut pas y croire parce qu'une fois encore on ne fait que reporter ce qui devait être fait depuis longtemps. D'ailleurs quand on se dit bon gestionnaire, je suis toujours surpris de lire dans la note de synthèse qu'on n'a pas eu recours à l'emprunt ces neuf dernières années. C'est fantastique. Cette année, on va emprunter plusieurs millions d'euros. C'est vrai que les taux sont tellement attrayants que c'est une bonne idée. Bravo, Monsieur le Maire ! Je n'appelle pas cela de la bonne gestion.

Vous parlez aussi dans la note de synthèse d'une « Ville attractive », mais où vivez-vous ? Est-ce que vous trouvez... Je suis navré que cela vous fasse rire. Est-ce que vous trouvez que c'est une Ville attractive quand il y a un article qui ne sort pas plus tard que mardi dernier sur la sécurité et qui dit, je cite : « Le danger est notamment présent au Raincy » ? Mon collègue Nicolas Cuadrado en parlait tout à l'heure. Quid de la sécurité ? Quid de la vidéoprotection ? Les cambriolages sont très nombreux. Les vols de véhicules sont très nombreux et on nous dit que la Ville est attractive. Mais de qui se moque-t-on ? Allez dire cela aux gens qui subissent ce genre de chose. Vous nous dites aussi « Ville attractive », mais est-ce qu'on peut parler d'une ville attractive... Je termine mon propos. Est-ce qu'on peut parler d'une ville attractive quand on voit l'état des bâtiments administratifs et scolaires ? Est-ce qu'on peut parler d'une ville attractive quand on fait la une de la presse parce que la crèche, la crèche Anne Frank notamment, est dans un état tel que les enfants sont mis en danger ? Est-ce ça une ville attractive, Monsieur Genestier ?

Vous mettez dans votre budget que vous allez allouer une enveloppe, je lis : « de 450 000 € pour la rénovation des bâtiments scolaires et administratifs ». C'est l'équivalent de l'enveloppe que vous nous avez fait voter juste avant pour les contentieux. Cela veut dire qu'on dépense autant en frais d'avocats que pour nos gamins. Mais franchement, les parents d'élèves apprécieront Monsieur le Maire. Les parents d'élèves apprécieront. D'ailleurs les écoles,

parlons-en Monsieur le Maire. Est-ce qu'elles vont rester pendant longtemps le vilain petit canard de votre mandature ? Cela fait 10 ans. Il n'y a pas d'avancée. Je suis allé à l'école La Fontaine il n'y a pas longtemps. J'y étais élève il y a 25 ans. Je m'y suis rendu il n'y a pas longtemps. J'ai vu de nouveau les locaux qui m'avaient accueilli quand jadis enfant et forcé de constater qu'ils sont dans un état déplorable. Il serait peut-être temps d'utiliser cet argent pour rénover nos écoles et arrêter de payer des avocats. En parlant de cela, nos écoles attendent toujours pour la plupart les diagnostics amiante. Vous vous étiez engagé à les donner pour certains bâtiments notamment les écoles. Les directeurs des écoles ne les ont toujours pas. Toujours au sujet des écoles, vous nous aviez annoncés dans un Conseil Municipal il n'y a pas longtemps lorsque je vous avais posé une question sur les jeux de l'école Les Fougères que : oui, le jeu arrive dans pas longtemps.

C'est vrai. Il a été installé en janvier. Les enfants passent devant tous les jours, tous les matins, tous les midis, tous les après-midi et ils ne peuvent pas jouer. Pourquoi ? Parce que Jean-Michel Genestier n'a toujours pas donné le diagnostic du jeu comme quoi il est conforme et que les enfants peuvent y jouer. Ça aussi, cela fait partie de la méthode Genestier qu'on retrouve dans ce budget. C'est un pas en avant, trois pas en arrière. Je parlais tout à l'heure du film « Very bad trip », mais en fait j'ai presque envie de me demander si on n'est pas dans le film « Y a-t-il un pilote dans l'avion ? » et que fait Monsieur Genestier ? Alors, je suis un peu sévère quand je dis cela parce que la réalité est que vous ne faites pas rien. Mon collègue David Pereira l'a rappelé tout à l'heure. Vous faites de l'illusion. Cela fait 10 ans que vous nous faites rêver et que vous nous promettez des choses, et cela fait 10 ans qu'on les attend si bien que j'ai l'impression que le film en question c'est l'« Histoire sans fin » et je m'en désole Monsieur le Maire. Je m'en désole.

Enfin une dernière question extrêmement précise, je vais vous la lire, je l'avais notée. Est-ce que vous pouvez nous indiquer si la société de ménage dont la commune à recours et qu'elle paye sur des deniers publics intervient parfois chez des particuliers pour des services privés ? Si c'est le cas, est-ce que ces prestations donnent lieu à des paiements en espèces ? Et si oui, y a-t-il une comptabilité ? Je vous le demande à vous, Monsieur le Maire, mais peut-être que Madame Rateau pourra nous apporter plus de précisions. Je vous remercie. »

Mr le Maire : *« Vous aurez des réponses sur une partie de vos questions, Monsieur Rondepierre. Je pense qu'il n'est pas de bonne politique que de sous-entendre en permanence que des gens autour de la table commettent des actes illégaux. Dans ce cas-là, portez plainte. Ce sera beaucoup mieux. Je pense que ce sera vraiment mieux. Si cela vous fait plaisir d'être dans l'excès permanent, continuez à faire comme cela et vous verrez vos réunions vont s'agrandir, peut-être beaucoup plus que les réunions que je fais qui sont des réunions de quartier dans lesquels les raincéens demandent des choses, sont avides de résoudre certains sujets, mais dans le dialogue. C'est ce qu'ils veulent. Ils n'ont pas envie d'avoir quelqu'un d'excessif qui met la Ville sous les feux négatifs en permanence de certains journalistes, qui font des fautes d'orthographe à toutes les phrases comme certains et qui font que tout cela est monté pour que la Ville apparaisse comme négative. Ce que je ne comprends pas, c'est que certains ici autour de la table voient leur patrimoine à cause de vous baisser. C'est tout. C'est clair. Très clairement lorsque vous intervenez, c'est simplement pour détruire. Jamais, il ne vous arrive de dire que tel ou tel sujet a pu être traité correctement, mais c'est votre politique. Votre politique consiste à essayer d'attraper un poste comme Monsieur Pereira. Tous les deux, vous êtes sur la même ligne de départ. Ce que vous faites, c'est qu'à un moment cela ne va pas forcément bien se passer entre vous – ça, c'est clair, mais le sujet est que vous n'avez pas compris qu'il faut parler de la Ville. Et parler de la Ville, c'est parler des habitants. Ce n'est pas mettre en avant des choses qui pourraient être sulfureuses comme vous avez eu l'habitude à chaque fois de le faire en mettant en avant des entreprises, des choses. Vous nous parlez de choses qui nous paraissent complètement extérieures à ce que nous pouvons, nous, piloter. À chaque fois, on fait des enquêtes et on s'aperçoit qu'il ne se passe rien. Je trouve que l'occasion d'un budget est de rentrer dans le budget. C'est d'avoir participé aux Commissions. C'est de pouvoir poser des questions et pouvoir dire à vous, Messieurs, que vous puissiez dire ce que vous voulez. Le budget, c'est ça. Pourquoi à aucun*

moment vous ne vous êtes dit : tiens, on va faire un contre-budget et on va dire qu'on veut de l'investissement à tel niveau en mettant telle chose, telle chose et telle chose. On va mettre du fonctionnement. Alors OK, entre le personnel, les entreprises et les externalisations, mais ça, c'est vraiment quelque chose de très général. Rentrez là-dedans. Rentrez là-dedans et montrez-nous que vous avez réfléchi au plus près des Raincéens. Montrez que vous avez un contre-budget et que vous pouvez être amené à gérer cette Ville parce que c'est le moment. C'est le moment. Personne n'est éternel.

Moi vous savez, je pense à l'avenir de cette Ville. Moi, je ne vais pas rester là tout le temps. Ça, c'est clair. Mais cette Ville, elle doit être gérée par des gens qui sont raisonnables, qui ne sont pas dans la communication, qui ne sont pas dans les aigreurs ou qui ne sont pas dans la vengeance. Il faut être en capacité de proposer des choses plutôt que d'être en permanence sur la forme de je ne sais quoi, de tel ou tel sujet. Mais, il y a quand même des sujets effectivement qui sont intéressants dans ce que vous dites et donc je vais pouvoir y répondre. Est-ce qu'il y a d'autres intervenants sur le vote du budget ? Monsieur Cuadrado, allez-y. »

Mr Cuadrado : « Merci. Monsieur le Maire, on est heureux d'apprendre quand même qu'on a le pouvoir de faire la pluie et le beau temps sur le marché de l'immobilier de la Ville du Raincy, nous, en tant que simples opposants. C'est tant mieux. Vous nous accordez beaucoup trop d'importance, je pense.

Le budget est un moment important dans la vie de la Ville. Et pour l'assemblée délibérante qu'on est, c'est un moment essentiel. Budget global 40 M€ divisé en deux, fonctionnement, investissement, fonctionnement 25,50 M€ à peu près et 14,70 M€ en investissement. Un montant conséquent qu'il ne faut pas prendre à la légère, Monsieur le Maire. Et sur la partie investissement, je constate que sur les 14,50 M€ 62 % de ce budget est consacré exclusivement à un seul et unique projet, le projet non pas de ce mandat, mais le projet de votre mandat dans sa globalité, le fameux centre culturel Thierry Le Luron. Eh oui, on en parle, Monsieur le Maire, parce qu'en réalité ce projet, Monsieur le Maire, est à l'ordre du jour depuis 2017. Et que cela vous fasse plaisir ou non, on en parlera jusqu'à ce que vous coupiez le ruban. Alors, est-ce que ce sera en 2024, 2025, 2035 si vous êtes toujours Maire ? Ce que je n'espère pas, je vous rassure. Enfin, le Zénith Bercy un jour finira quand même par être ouvert. Et 62 % franchement quand on voit l'état de la Ville, vous pensez que mettre 62 % dans ce projet c'est ce qu'il fallait faire ? Quand on voit l'état de la voirie municipale, quand on voit l'état des crèches, quand on voit l'état des écoles, des trottoirs, quand on voit l'absence de parkings, de stationnements. Monsieur le Maire, mais partout dans cette Ville c'est une calamité. C'est une calamité. J'ai presque l'impression Monsieur le Maire que vous avez été formé finalement au même endroit que la Maire de Paris, Madame HIDALGO, car c'est exactement le même bazar. C'est le même bazar. C'est identique. Alors, vous nous dites que si on n'est pas satisfait de la sécurité à cause des problèmes d'insécurité on n'a qu'à déménager. C'est ça la réponse du Maire du Raincy. En tout cas, c'est ce qu'on a entendu. Vous mettez donc enfin 500 000 € sur les caméras. 1,80 M€, on l'a vu tout à l'heure. Il était temps d'investir. Encore faut-il que les caméras fonctionnent. Encore faut-il qu'on donne les moyens à notre police municipale d'agir concrètement Monsieur le Maire. On veut du concret. Alors, j'ai un peu l'impression qu'aujourd'hui Monsieur Genestier est Machiavel. Savez-vous ce que disait Machiavel ? Est-ce que vous savez ce que disait Machiavel ? « Gouverner, c'est faire croire. » Et alors là-dessus Monsieur le Maire, vous êtes très bon. Vous nous faites croire à beaucoup de choses. Vous nous vendez beaucoup de rêve. Cela a été dit. Cela a été rappelé. Ça, c'est un fait. On a l'impression que tout va bien au Raincy. Et non, la réalité est que ceux qui y habitent le constatent : problème de circulation, je l'ai dit, problème de stationnement, problème d'insécurité. Je ne vais pas rentrer dans le détail. Toujours pas de mise en accessibilité de la Mairie depuis 2019, cela a été rappelé. En réalité, on se demande ce que vous faites. On paye toujours autant d'impôts. Alors certes, on a baissé depuis le début de votre mandat de 0,50 %. Bravo ! Mais enfin, le niveau des services publics dans cette Ville a baissé de combien ? Quand on voit l'état des services, du service état civil, urbanisme, de la voirie. Quand il y a le moindre problème, on met des mois et des mois pour obtenir des réponses et surtout des solutions. Les agents travaillent exceptionnellement bien. Le problème est qu'ils sont en sous-

effectif parce que 65 % du budget de fonctionnement est consacré à des prestations de service dont on ne sait même pas l'effectivité de ces prestations. On ne sait même pas si elles sont évaluées derrière. En réalité, je pense que le bilan est très insatisfaisant sur votre gestion. Clairement, vous n'êtes pas Fouquet, vous n'êtes pas Colbert. En tout cas, ce qu'on vous demande c'est de rénover, de réparer, d'investir, bref tout simplement de travailler Monsieur le Maire. Merci. »

Mr Gervais : « Bonjour à toutes et à tous ! Excusez-moi pour mon retard initial. Deux, trois points. Déjà trois propos liminaires ou introductifs avant de revenir sur le fond du budget.

Un, on entend souvent dans cette assemblée : Le Raincy, c'était mieux avant. Je trouve quand même que ce sont des propos assez passésistes. Il faut se projeter vers l'avant parce que systématiquement dire : c'était mieux avant... En général, on ne mène pas la vie d'une agglomération, d'une commune, d'une entité publique en se référant sans arrêt à : c'était mieux avant.

Deuxième propos introductif, nous ne sommes pas en dehors du monde, donc le monde économique, la situation sur la sécurité nationale et internationale, la situation économique nationale et internationale, les parties prenantes (politiques locales et régionales) influent aussi nos politiques et nous ne sommes pas en dehors du monde.

Puis un troisième propos, c'est qu'on parle d'un mandat et on dit : il y a un bilan sur 10 ans. Mais, le bilan a déjà été jugé après 6 ans puisqu'il y a eu une réélection, donc nous ne parlons plus que des quatre dernières années puisque le premier bilan a été jugé favorablement par les Raincéens.

Si on revient sur la partie budget propre, je constate selon ma vision, mais encore une fois on est sur un budget, donc ce sont des propos contradictoires et nous ne sommes pas d'accord, et nous en sommes bien conscients. Je constate une chose, c'est qu'il y a eu des réalisations majeures et nous sommes sur un endettement au plus bas. Cela veut donc dire que les millions d'euros qui étaient à la vue de certains peuvent être jugés excessifs ou insuffisants en tout cas ils ont été complètement absorbés par la politique de la Mairie et la politique des mandats qui ont été réalisés jusqu'à maintenant. Cela nous donne donc des leviers d'action importants. Ces investissements conséquents ont amélioré - là encore, c'est un jugement de valeur - pour nous la qualité de vie des Raincéens au quotidien puisque cela n'a pas impacté les budgets de fonctionnement qui ont permis aussi des actions que ce soit au niveau social ou sportif, éducatif, complémentaire.

Élément plus financier pour ma part, le budget de l'année dernière était à 25,30 M€. Nous ne sommes pas en dehors du monde. L'inflation est à 3,10 %. Le budget aurait dû augmenter de 700 k€, 700 000 €. Il baisse de 2,30 %, donc si vous parlez en euros courants nous baissons de 5,50 le budget. Ces aspects financiers ne sont peut-être pas suffisamment intéressants pour être perçus par certains, mais il faut quand même les prendre en compte. L'augmentation de 3,10 qui est traduite par une baisse de 2,30 en euros courants, ce sont quand même des impacts financiers.

Le point le plus important qui me paraît la résultante de toutes ces années est Le Raincy et nous sommes libres de nos choix. Cela veut dire que la gestion financière de cette Ville depuis 10 ans nous permet aujourd'hui d'être libres de nos choix. Or, de nombreuses collectivités ne sont plus libres de leur choix : sous contrainte économique, sous contrainte réglementaire, sous contrainte politique. Nous avons entièrement le choix. Les choix plaisent à tout le monde ou ne plaisent pas. L'important est que nous pensons qu'ils plaisent au plus grand nombre, mais nous sommes libres de nos choix. »

Mr le Maire : « Merci, Didier Gervais, pour cette intervention qui permet de poser aussi une vision. C'est une vision personnelle à l'intérieur même de la majorité. Je trouve que c'est plutôt bien de pouvoir le faire. Est-ce qu'il y a d'autres membres de l'opposition ou de la majorité qui souhaitent s'exprimer ? Tous les groupes se sont exprimés ? Je ne vois pas tous les groupes s'exprimer. C'est le budget. Je n'oblige personne, mais franchement c'est le moment. »

Mme Bizouerne : « on travaille ensemble et on a travaillé ces délibérations ensemble. »

Mr le Maire : « Vous n'êtes pas dans le même groupe alors. Faites un groupe unique. »

Mme Bizouerne : « On fait ce qu'on veut. »

Mr le Maire : « Oui, d'accord. Oui, vous êtes en démocratie, mais si vous avez fait un groupe à part c'est parce que vous avez besoin d'exprimer quelque chose. Au moment du budget, ce n'est pas une imposition de ma part parce que cela va être encore repris comme un élément de pression : Le Maire impose, etc. Mais quand on fait un groupe et qu'on vient critiquer ce qui est fait, par le Maire, il faut dire pourquoi. C'est le moment, donc faites-le. Montrez que vous avez travaillé, mais vous nous dites : non, ce sont les autres qui ont bossé. »

Mme Bizouerne : « **** (01.36.28).** »

Mr le Maire : « D'accord. Très bien, d'où l'utilité d'avoir des groupes différents. Je suis très heureux d'avoir plein de groupes. Il y a Madame Raoult et Monsieur Pereira Madame RAOULT, vous êtes déjà intervenue, mais allez-y. »

Mme Raoult : « Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais revenir parce que j'ai oublié un article, l'article 62-38 dans le chapitre 11. L'article divers passe de zéro euro l'année dernière à 200 000 € cette année. Je souhaiterais savoir ce qu'il en est ? Quid de cette augmentation ?

Je vous ai également posé la question pour l'article 62-26 des honoraires plus 171 000 €, donc je voulais savoir ce qu'il en est également. Merci beaucoup. »

Mr le Maire : « Merci. J'avais une demande de parole de Montasser Charni et il y a Monsieur Rondepierre. »

Mr CHARNI : « Lui d'abord. »

Mr le Maire : « Normalement, ce n'est pas comme ça que ça marche. Comme vous n'êtes pas tout à fait respectueux des règles et des gens qui sont autour de la table, je pourrais très bien ne pas vous donner la parole. Je vous la donne, mais sous condition que ce ne soit pas une reprise de ce que vous avez déjà dit. Donc, je la donne à Monsieur Rondepierre, mais c'est la dernière. »

Mr Rondepierre : « Ce n'est pas une reprise, mais c'est le budget, donc c'est normal qu'il y ait des échanges. »

Mr le Maire : « Non, on a un fonctionnement qu'on respecte. »

Mr Rondepierre: « J'irai très vite. Juste pour dire et évidemment ce n'est pas un débat itératif puisque je vous vois venir, mon collègue Didier Gervais l'a très bien exprimé, on n'est pas forcément d'accord sur tout et c'est d'ailleurs pour cela qu'il y a plusieurs groupes. Vous l'avez rappelé. Je suis quand même content qu'il y ait cet échange, mais cher Didier la seule chose que je disais était qu'il serait plus opportun, et j'espère que tu l'as bien compris, de flécher mieux les investissements dans l'intérêt des Raincéens et même dans l'intérêt de votre travail, chers élus. Dans vos délégations, vous essayez tous d'œuvrer. Je parlais tout à l'heure des écoles et je sais que Marie-Thérèse Cordonnier fait un travail fantastique pour nos bouts de chou sauf que parfois vous n'avez pas les moyens. Ce que je demande c'est qu'on donne plus de moyens sur différents sujets plutôt que de concentrer nos billes sur un projet qui est en train de devenir un projet mégalô. Voilà tout simplement. Merci. »

Mr le Maire : « Merci pour ces précisions. Ce seront les dernières. Montasser, on y va. Je ne force personne. Montasser Charni. »

Mr CHARNI : « Mes chers collègues, j'ai entendu parler tout à l'heure des mots de l'opposition. On citait Machiavel. Alors très honnêtement pour nous gouverner au niveau local, c'est s'intéresser davantage aux gens qu'au pouvoir stricto sensu. Ce n'est pas du tout notre vision des choses de faire les choses uniquement pour valoriser des égaux ou pour valoriser une personnification du pouvoir. On est dans le cadre d'un travail d'équipe. C'est une majorité qui œuvre au soutien des intérêts des Raincéens et notre seul mot d'ordre est d'œuvrer à cette situation.

En ce qui concerne le pôle culturel, vraiment je veux revenir dessus parce qu'on est en train, dans le cadre de l'opposition, de dénigrer un petit peu l'ouvrage en essayant de trouver des miettes à jeter dans le cadre des débats qui peuvent effectivement nous opposer alors que la très grande majorité des Raincéens, la totalité des Raincéens est totalement satisfaite de ce projet. Je rappelle quelques éléments historiques. La première visite de l'ancien centre culturel a été faite en 2009 par Monsieur le Maire Éric Raoult qui avait déjà le projet de détruire le centre culturel et de mettre en place un nouveau pôle culturel. J'étais avec lui à ce moment-là et il y a d'autres membres de l'opposition qui étaient avec lui à ce moment-là. J'ai été nommé courant 2023 pour avancer sur ce sujet. Lorsque j'entends dire qu'en réalité on aurait un ouvrage qui serait en quelque sorte disproportionné par rapport à la valorisation en termes de population de la commune, honnêtement on en tombe des nues. Ce n'est pas possible. Je vous donne un exemple très précis. C'est la ville de Limoux. La Ville de Limoux a 30 000 habitants. La ville de Limoux a lancé la mise en place d'un pôle culturel il y a de cela plus de 14 ans parce que quand vous lancez un projet d'envergure cela ne peut pas se faire en quelques mois. On ne peut pas être dans la précipitation, dépenser l'argent des Raincéens en faisant absolument n'importe quoi. C'est un travail de longue haleine qui mérite réflexion. Effectivement, il y a des sujets d'évolution. Les coûts également évoluent en fonction de l'activité économique nationale et internationale. Dans la ville de Limoux, on a un pôle culturel qui va comprendre 1 200 places et 2 000 m². À l'intérieur de cette commune, tout le monde est totalement satisfait parce que cela va permettre de faire rayonner ce pôle au niveau de la commune en attirant des habitants des communes voisines parce que c'est ce qui fait l'attractivité de notre territoire. Si on se contente toujours de faire de plus en plus petit, mais quel intérêt pour nous d'agir ? Il y aura toujours quelqu'un pour faire moins bien que nous. L'objectif qui est porté par la majorité municipale est de faire en sorte que les choses aillent davantage vers le haut, vers l'excellence – effectivement le mot est assumé – plutôt que dans le sens inverse. Encore une fois, on le répète. On va avoir un pôle de quatre niveaux qui va nous permettre de réunir au sein de cet ouvrage toutes les activités artistiques de la commune avec des éléments en termes de performance acoustique, en termes de performance énergétique, en termes de performance technique qu'on ne retrouvera peut-être nulle part ailleurs dans le département. J'allais vous dire : mes chers collègues, c'est le moment d'en profiter. C'est le moment de tous nous mettre derrière ce projet et d'arrêter d'attaquer simplement avec des visées un peu politiciennes comme disait le Général DE GAULLE, un projet qui fait la satisfaction de tous les Raincéens et qui devrait faire la fierté de notre Ville. L'attractivité sera renforcée également par ce pôle culturel. Avec Monsieur le Maire, nous avons reçu un mail d'un couple qui souhaite se marier. Quand j'entends dire que la Ville du Raincyériclité, elle est de moins en moins attractive, je lui dis : ce n'est pas possible. On ne doit pas vivre dans la même commune. Cette dame nous écrit en effet et c'est un mail qui date du 18 mars 2024 : » Nous avons un coup de cœur pour la Ville du Raincy et nous souhaiterions nous y installer à la rentrée prochaine ». C'est une Ville qui est absolument magnifique, qui n'a rien perdu. Au contraire, elle a gagné en gamme. Si vous travestissez les propos ou les intentions des Raincéens, ce n'est pas faire honneur à notre Ville. On est tous réunis autour de la table du Conseil Municipal pour porter l'image du Raincy et il faut arrêter de la dénigrer, de la détruire, de la saper uniquement à des fins personnelles et à des fins électorales. Les élections sont dans 2 ans. On aura le temps de les préparer, mais faire valoir des arguments au soutien des intérêts des Raincéens et pas au niveau de l'intérêt personnel.

Donc Machiavel, ce n'est pas du tout notre mot d'ordre. »

Mr le Maire : *« Très bien, mais c'était quand même un grand philosophe. Madame RAOULT, vous voulez dire quoi ? On s'était dit qu'on fixait une règle. Je vous assure franchement. Non, mais ne faites pas de redites. »*

Mme Raoult : *« Monsieur le Maire, je souhaite m'adresser à Monsieur Charni. »*

Mr le Maire : *« Non. »*

Mme Raoult : *« Si, Monsieur le Maire. »*

Mr le Maire : *« Qu'est-ce qu'il y a ? Ne me faites pas ça, je vous l'ai déjà dit. Ce n'est pas bien de parler du passé que ce soit positif ou négatif. »*

Mme Raoult : *« Monsieur Charni fait parler les morts. »*

Mr le Maire : *« Il parlait de vous ? »*

Mme Raoult : *« Je trouve que c'est une honte. Monsieur Charni peut être la voix de son maître, mais en aucun cas il ne peut se permettre de parler de quelqu'un qui a été Maire pendant 19 ans, qui a porté haut les couleurs du Raincy à l'Assemblée Nationale. Monsieur Charni s'est déjà permis lors d'une réunion de quartier au centre Raymond Mège, qui porte le nom de l'ancien Maire que mon mari avait honoré par ailleurs, et c'était déjà attribué bon nombre – je ne parle pas de vous Monsieur le Maire, je parle de Monsieur Charni – qui s'était déjà attribué bon nombre de réalisations sur Le Raincy en disant. Passons. Mais là, Monsieur Charni, c'est une honte. J'ai travaillé avec mon mari pendant 20 ans, dont 10 ans à l'Assemblée Nationale. J'étais souvent en mairie et je peux vous dire que le projet d'Éric Raoult était de rénover le centre culturel Thierry Le Luron et surtout pas de le détruire, donc ne parlez pas, Monsieur Charni, à la place des morts. Ce n'est pas parce que vous avez été dans l'équipe d'Éric Raoult, que vous avez travaillé ensuite pour aller dans l'équipe de Monsieur Genestier que vous pouvez vous permettre de parler à sa place en ce lieu et place. Je ne vous permets donc pas. Je ne le fais pas. Je ne parle pas à la place d'Éric Raoult, donc je ne vous permets pas de le faire. »*

Mr Charni : *« Il me l'a dit. »*

Mme Raoult : *« Il vous l'a dit, mais bien sûr. Tout le monde vous croit ici, Monsieur Charni. »*

Mr le Maire : *« Moi, j'y étais. »*

Mme Raoult : *« Je ne crois pas les traîtres. Merci. »*

Mr le Maire : *« Merci, Madame. Pas d'invective parce qu'on essaie de tenir... Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Je vais répondre à chacun et ensuite on passe au vote du budget. C'est bon ? On y va.*

Mme Raoult, vous êtes intervenue sur le sujet de la M57. Effectivement, l'organisation comptable dans notre pays change pour les collectivités locales et nous avons jusqu'au 1^{er} janvier 2025. Il n'y a pas d'obligation à le faire. La majeure partie des villes ont répondu favorablement à la DGFIP puisque c'est le terme que vous ne trouviez pas. Nous avons un questionnaire et nous avons échangé à la fois avec le Responsable territorial de la Direction Générale des Finances Publiques et le Directeur départemental. C'est la question des logiciels informatiques. Cette question a été posée avant même que notre Directeur Général des Services n'arrive. Elle a été reposée quand vous êtes arrivé. On a vu et on a échangé avec la

DGFIP dans son ensemble et ils nous ont dit : in fine puisqu'il faut quand même plusieurs mois pour changer le logiciel informatique...

Quand on dit qu'il faut plusieurs mois, c'est pour que l'accoutumance et l'ensemble des services permettent une mise en place la plus sereine possible. Vous ferez partie des villes qui la mettront en place dans le courant de l'année 2024. Aujourd'hui, on est en phase de modification du logiciel informatique en particulier sur la question de la comptabilité et globalement sur la question des finances. C'est la raison pour laquelle nous ne sommes pas passés en M57. Mais, il n'y a pas péril en la demeure puisque la loi autorise – évidemment on souhaite respecter la loi – qu'on puisse aller au-delà.

Vous nous avez parlé des contrôles des entreprises. Le contrôle des entreprises qui interviennent pour la Ville, vous avez vu qu'on a recruté – je l'avais déjà dit précédemment – une Responsable de la réussite éducative et un Responsable des sports. Il y a une DGA qui arrive, qui va soulager sensiblement le DGS sur la partie finance, comptabilité et RH. Ainsi, on aura une gamme d'acteurs qui permettront de vérifier ce que font les entreprises. Vous savez que sur la partie des crèches c'est la responsable du CCAS qui a pris avec certaines collaboratrices du CCAS le pilotage de ces entreprises. Vous nous citez une entreprise qui travaille pour la Ville. Le contrôle de l'IGAS a été réalisé pour tous les acteurs de notre pays parce que comme vous le savez il y a eu des difficultés à un moment et cela a été l'occasion pour certains de mettre en avant, de mettre en exergue certaines difficultés. Aujourd'hui, les choses rentrent petit à petit dans l'ordre au niveau national. Je peux vous dire que les contrôles que nous faisons sont réguliers. Chacune des semaines démontre qu'il y a suffisamment de personnels. Et, nous sommes en capacité de demander ce que nous faisons, l'ensemble des diplômés pour chacune et chacun. Je voulais vous répondre par rapport à cela.

Concernant la partie périscolaire, il y a un marché qui concerne le périscolaire et le scolaire. Sur la partie périscolaire, il y a eu une baisse. C'est bien ça ? Je parle sous le contrôle de Marie-Thérèse Cordonnier. Il y a eu une baisse des montants, mais nous sommes sous l'actualité et le feu de l'actualité de nos concitoyens – un peu comme dans toutes autres communes et ceux qui ont des enfants le savent – c'est que l'après COVID a fait que les parents laissent beaucoup plus leurs enfants dans les centres de loisirs et dans les centres de vacances ce qui fait qu'on a une augmentation. On a subi une augmentation extrêmement importante pour animer les enfants et garder les enfants, quels que soient les horaires et les périodes. Cela est un élément qui n'est pas discutable. On est prêt à en rediscuter avec vous. Vous nous avez parlé du 62-26 qui est les honoraires. Il ne concerne que les sujets de défense de la Ville au niveau des services et de l'Administration. Au BP 2023, nous avons 100 000 €. En réel, nous avons dépensé 148 000 € parce que nous y avons ajouté des actions concernant le PLUI et des actions concernant l'urbanisme ce qui nous a fait dépasser sensiblement de 100 000 à 148 000 €. Je vous donne tous les chiffres. Dans le principe de prudence et de précaution, nous avons enregistré 170 000 € au cas où nous soyons dans une année tout aussi exceptionnelle que celle que nous avons vécue en 2023.

Concernant le 62-38, il s'agit d'une réimputation comptable demandée par le Comptable public concernant l'achat de matériel inquantifiable. Il s'agit de mettre 200 000 €. Je crois que c'est la somme que vous aviez repérée, mais le réel dépensé est de 70 000 €. Au compte administratif et de gestion, il y aura le détail de ce qui aura été fait. Aujourd'hui, c'est le budget. Je voulais répondre précisément à votre demande.

Monsieur Pereira, vous êtes intervenu sur la forme, sur les Commissions, etc. Je n'y reviendrai pas parce qu'encore une fois je redis que les membres de la majorité municipale sont extrêmement présents dans les réunions de majorité dans lesquelles nous avons des débats, dans lesquelles nous pouvons avoir des échanges sur l'ensemble des sujets. Qu'il y ait quatre ou cinq ou six représentants de la majorité dans la Commission de la vie municipale, cela ne me paraît pas être complètement irréaliste comme vous avez pu le préciser parce qu'ils sont les représentants de la majorité pour pouvoir dire ce qu'ils en pensent. Je note que Monsieur Salle était le seul représentant d'un des groupes d'opposition. D'ailleurs, on a pris en compte quelques éléments qu'il a pu nous soumettre et qui nous ont fait modifier certains éléments mineurs, mais ils ont quand même été pris en compte.

Vous avez parlé, je crois que c'est Monsieur Rondepierre, des emprunts. Évidemment, les

emprunts. Je me vois mal emprunter quand je n'ai pas besoin. Je ne vois pas comment je pourrais dire au Conseil Municipal : Écoutez, on va emprunter puis on ira quand on en aura besoin surtout quand cela dépasse une année d'exercice.

Évidemment, on peut le faire dans une année d'exercice, mais quand cela dépasse une année d'exercice il y a un petit problème après avec les banques ou avec les différents organismes emprunteurs. Donc aujourd'hui, et vous voyez ce sont des choses que nous avons précisé en Commission de la vie municipale, nous allons encore attendre avant d'emprunter, avant d'engager l'emprunt parce que nous sommes descendus à 3,80 voire 3,76, me semble-t-il, et cela va encore descendre. Concernant les prévisions, on a avec nous des sachants qui nous indiquent que ce serait bien d'emprunter plutôt au mois de septembre. On va donc voir comment les choses évoluent en matière de dépense au fur et à mesure de l'année. Si nous pouvons emprunter au mois de septembre et si nous pouvons constater une baisse des niveaux d'emprunt, évidemment ce sera de bonne politique que de le faire. En tout cas, c'est notre objectif.

Vous avez signalé des choses qui sont totalement hors du budget et qui montrent que vous êtes dans la précision. Le diagnostic amiante doit être fourni aux écoles, mais je souhaite qu'il soit fourni dans le cadre des conseils d'école même si on les doit aux directrices et directeurs d'école. Les diagnostics amiante font à peu près cette épaisseur-là et nous les avons pour toutes les écoles. Nous allons les transmettre, mais avec des explications auprès des différentes directrices et directeurs d'école.

Quand vous avez un jeu qui est posé et que vous n'avez pas de Commission de sécurité, je n'ouvre pas. C'est comme ça. Je ne vais pas prendre le risque d'ouvrir un jeu pour les enfants s'il n'y a pas de Commission de sécurité. J'attends donc les dates pour que nous puissions avoir cette Commission de sécurité. Ce sont les pompiers. C'est comme ça. Et, il m'est arrivé de prendre une décision la semaine dernière ou il y a quinze jours de fermeture d'un établissement privé parce qu'il y avait des risques majeurs révélés par la Commission de sécurité et par les agents du service social qui sont allés voir ce site. Je ne dirais pas où parce que ce n'est pas la peine de les stigmatiser, mais j'ai pris la décision de fermer le site qui n'est pas un site municipal, mais qui est un site relevant de la gestion d'une association parce que les enfants et les jeunes qui étaient là, et qui sont très peu nombreux, étaient pour moi en danger. J'ai pris cette décision. Quand un jeu est prêt et qu'on se dit : tiens, ça y est. On pourrait le prendre. La vindicte populaire peut très bien dire : mais qu'est-ce qu'ils font. Ils sont mal organisés. Eh bien non, nous ne sommes pas mal organisés. Les pompiers nous ont indiqué que les retards dans les Commissions sont de 3 à 8 mois pour des raisons liées aux Jeux Olympiques. Quand il y a une urgence, ils le font. Et là, ils l'ont fait pour cette association qui gardait des enfants et des adolescents.

On a parlé de septembre 2009, mais je n'y reviendrai pas parce que si c'est polémique ce n'est pas la peine.

Je ne sais plus qui a parlé d'ingénierie financière. Oui, j'ai parlé d'ingénierie financière, mais je ne sais plus quel est l' élu qui a rapporté cela. Je crois que c'est, Monsieur PEREIRA : l'étude de sol. Mais l'ingénierie financière, ce n'est pas l'étude de sol. Concernant l'ingénierie financière, je ne veux pas faire le prof parce qu'à chaque fois vous allez me dire que je vous donne des leçons. Reprenez votre dictionnaire puis regardez comme ça au moins je ne ferai pas le professeur et je ne révélerai pas les basiques de ce qu'on doit faire avant un Conseil Municipal.

Vous avez parlé à un moment de « Ville Préfecture ». Nous sommes une Ville sous-préfecture. Je le redis. Nous sommes en train, et c'est nouveau, personne ne l'avait fait avant, d'aller chercher des subsides en lien avec notre statut. Évidemment, le Préfet l'a regardé avec de gros yeux, la Sous-préfète un peu moins. Après trois rendez-vous, ils ont bien compris qu'après avoir vu la Ministre chargée des collectivités qu'il pouvait bien y avoir un sujet dans les 235 sous-préfectures de France. Vous avez peut-être vu que j'ai rédigé un article qui a été cosigné par 17 maires de sous-préfecture de France qui est passée dans Marianne la semaine dernière. Ce ne sont pas vos lectures parce que c'est du positif. On va chercher uniquement tout ce qui est négatif. Très clairement, l'objectif est vraiment d'aller chercher l'argent où il est et on pense qu'il est auprès de l'État. Voilà différents éléments.

Au sujet de l'ascenseur, c'est moi qui vais en parler. Oui, je l'avais promis et pour des raisons techniques on n'a pas pu le faire. Cela a duré plusieurs années. Oui, je le dis. Oui, cela a duré plusieurs années. Le problème est que Monsieur Cuadrado a rappelé certains éléments, mais vous n'avez pas lu cette fiche. C'est dommage. Il aurait fallu travailler un petit peu plus avant. Je vais être encore Professeur. En regardant simplement la fiche des dépenses de la section d'investissement pour l'année 2024, vous voyez qu'il y a le programme de travaux de l'Hôtel de Ville. Oui forcément, je vous le dis, donc vous regardez la page. »

Mr CUADRADO : « *Inaudible.* »

Mr le Maire : « *Je vous ai indiqué que cela faisait plusieurs années que nous n'avions pas fait cet ascenseur et que nous n'avions pas pu le faire pour des raisons techniques. Je suis aussi furieux que d'autres quand les services techniques me disent : mais, il y a telle raison, telle raison, telle raison. Très clairement quand on découvre... »*

Mr CUADRADO : « *Inaudible.* »

Mr le Maire : « *Vous pouvez hurler. Très clairement quand on découvre qu'il manque des fondations dans l'Hôtel de Ville. Je le dis alors maintenant vous allez voir, alors là ça y est... Cela va partir comme une flèche. On va y aller. »*

Mr CUADRADO : « *Inaudible.* »

Mr le Maire : « *Bien sûr qu'il a été fait et je l'ai dit. Seulement Monsieur Cuadrado au lieu de ricaner comme vous faites avec Monsieur Pereira, ce qui est possible, parce que c'est quand même de l'irrespect total, mais vous êtes coutumier du fait. C'est qu'on est tout le temps en train de répéter les mêmes choses. Je vous redis systématiquement les mêmes choses, c'est-à-dire que soit vous le faites exprès ce que je n'espère pas soit vous avez un problème d'apprentissage sur ce qui est dit. Relisez les PV des Conseils Municipaux, vous posez toujours les mêmes questions. Je vous réponds quasiment de la même façon sauf que les sujets évoluent et qu'on va arriver à un stade où lorsque vous parlez, notamment Monsieur PEREIRA, du collègue Corot, mais enfin... Quand Monsieur Rondepierre avait fait ses affiches, oui sauf que la moitié des membres de votre liste sont venus me voir en disant : comment on fait pour acheter quelque chose là ? Je ne suis pas promoteur. Je ne suis pas agent immobilier. Ce sont les mêmes qui avaient cautionné le fait que ces affiches avec de grandes croix rouges qui disaient : « non au béton, non au ghetto » aujourd'hui disent : quand est-ce qu'on ouvre le parc s'il vous plaît pour qu'on puisse l'utiliser ? Et quand est-ce que... Et, le boulanger est formidable. Le Japonais est formidable et tout va bien dans l'espace, mais on va essayer de chercher des choses. Je l'ai fait petit à petit. Il y a forcément des questions juridiques à un moment qui se posent. Ça, Monsieur Pereira en est loin évidemment. Vous devriez lors de vos balades regarder un peu ce qui se passe et vous verriez, et vous tireriez plus de conclusions à vos divagations pédestres.*

Sur les sujets de sécurité, vous avez rappelé les éléments principaux que j'avais indiqués et ils me paraissent effectivement revenir sur des sujets qui ont été largement évoqués.

Voilà les réponses que je formule. Non, Madame Raoult, je vous avais prévenue. Je vous l'ai dit. »

Mme Raoult : « *Inaudible.* »

Mr le Maire : « Non. Je répondrai à vos questions. Vous êtes dans l'opposition. Vous me l'avez réaffirmé, une opposition ferme, mais constructive, ce que vous n'avez pas indiqué d'ailleurs, mais vous auriez pu le dire. Je répondrai à vos questions, mais là on passe au vote sur le budget primitif. Qui est pour ? Qui est contre ? Très bien. Votre intergroupe vote contre et on vous remercie évidemment. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ, PAR 19 VOIX POUR, 13 VOIX CONTRE (C. RAOULT, N. SULPIS, A. ACOCA, M. NUGUES, P. BIZOUERNE, S. LADISA (PVR A C. RAOULT), N. RIBEMONT, D. PEREIRA, N. CUADRADO, N. RONDEPIERRE, P. DJOSSOUVI, L. TCHARLAIAN (PVR D. PEREIRA), D. BELOT (PVR A N. RIBEMONT) ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'ADOPTER le principe du vote globalisé, par chapitre, pour les sections Fonctionnement et d'Investissement,

ARTICLE 2 : D'APPROUVER le Budget Primitif 2024 s'équilibrant en dépenses et en recettes pour :

- la section de Fonctionnement à **25 573 861,87 €**
- la section d'Investissement à **14 778 379,91 €**.

1.9 Attribution des subventions aux associations des parents d'élèves

Mr le Maire : « Ensuite le vote des subventions, on va aller très vite aussi parce que les sujets ont très largement été abordés, je le redis, dans la Commission de la vie municipale où la Commission de la vie municipale a fait modifier certaines subventions. Les membres de majorité qui étaient présents et qui représentaient les autres ont pu s'exprimer. Je vais proposer d'inverser un peu l'ordre des votes.

Parce que c'est simple, on va commencer par le vote des associations des parents d'élèves. Là, on a un vote pour 400 €. Je ne sais pas si Marie-Thérèse tu veux dire quelque chose ou pas ? Non, cela te paraît bien. 400 € pour les trois associations de parents d'élèves : l'UNAAPE, la PEEP et la FCPE. Elles sont traitées à égalité. Les trois m'ont dit qu'elles avaient besoin d'une aide financière chaque année pour aider à l'organisation en particulier des votes. Puis, il y a différentes manifestations. C'est normal lorsqu'il y a des fédérations de parents d'élèves. Elles le font toutes les trois d'ailleurs, elles participent à la vie des écoles et je trouve que c'est plutôt pas mal. Une fédération nous a écrit, car elle veut participer le 23 juin – je le redis, je fais de la publicité pour Le Raincy endormi qui ne fait rien – à une grande manifestation pour les Jeux Olympiques sous l'égide de Didier Gervais où on aura une déambulation des familles et plein d'animations. On a une fédération qui vient de nous proposer quelque chose. On n'a pas eu le temps d'en parler, mais on en parlera en majorité. Je propose le vote pour les associations de parents d'élèves. Monsieur Pereira, allez-y. »

Mr Pereira : « C'est juste pour préciser que je ne prendrai pas part au vote étant affilié à une des associations de parents d'élèves. »

Mr le Maire : « Merci, Monsieur, pour cette précision. D'autres prises de parole ? Monsieur Rondepierre, allez-y. »

Mr Rondepierre : « Sauf erreur de ma part, vous nous demandez de voter sur la délibération 1.9, mais quid des 1.6, 1.7 et 1.8 ? On va changer l'ordre, d'accord. »

Mr le Maire : « Vous étiez en train de discuter avec votre camarade. J'ai indiqué que je changeais l'ordre, donc comme c'était assez simple on passe d'abord au vote des associations pour les parents d'élèves. D'autres prises de parole ? Il n'y en a pas. Qui est pour ? Je vois une unanimité et Monsieur PEREIRA ne prend pas part au vote. »

MONSIEUR PEREIRA, EN TANT QUE REPRÉSENTANT D'UNE FÉDÉRATION DE PARENTS D'ÉLÈVES, INDIQUE QU'IL NE PARTICIPE PAS AU VOTE AU MOMENT DE L'APPEL AU VOTE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE :

ARTICLE 1 : AUTORISER Monsieur le Maire à procéder aux attributions suivantes pour un montant total de mille deux cents euros (1 200 €) :

Réparties selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	PROPOSITION POUR 2023
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	
PEEP	400 €
FCPE	400 €
UNAAPE	400 €
TOTAL	1 200 €

ARTICLE 2 : DIRE que la dépense globale sera imputée au Budget 2024.

1.6 Attribution de subventions aux associations caritatives et sociales

MADAME PAIGNON SORT DE LA SALLE DU CONSEIL POUR NE PARTICIPER NI AUX DEBATS NI AU VOTE ETANT INTERESSEE POUR L'UNE DES DEUX ASSOCIATIONS

Mr le Maire : « Ensuite, on passe au vote des associations caritatives. C'est Chantal Rateau qui prend la parole pour deux associations. »

Mme Rateau : « Je vous présente ces demandes de subvention. C'est pour Les Petits Oursons. C'est une association pour les assistantes maternelles qui se retrouvent deux matinées par semaine à Raymond Mège. Nous leur prêtons une salle. Cette subvention est pour le fonctionnement de l'association. Elle sera de 1 500 €. La deuxième est pour Espoir pour le cancer. C'est une association que vous connaissez très bien. C'est une association pour le bien-être des personnes qui ont un cancer et pour les accompagnants. Cette subvention est de 2 500 €. Nous vous demandons donc de voter pour ces deux associations ce qui fait 4 000 € et de permettre à Monsieur le Maire de l'inscrire au budget 2024. Merci. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur ces deux votes ? Monsieur Pereira, allez-y. »

Mr Pereira : « Bien évidemment, on va voter pour. Juste une question, je suis étonné du peu de nombre d'associations qui sont présentes. J'avais en mémoire que nous avons beaucoup plus d'acteurs associatifs au Raincy. Je suis un peu étonné du nombre très limité. »

Mr le Maire : « Vous parlez des caritatifs, Monsieur ? »

Mr Pereira : « Oui, bien sûr. »

Mr le Maire : « D'accord. »

Mme Rateau : « Les autres associations caritatives sont prises en charge par le CCAS. Nous avons l'ERAC, la Croix-Rouge, les Équipes Saint-Vincent et je crois qu'on a encore une autre association. Elles seront votées au budget du CCAS qui est le 3 avril. Merci. »

Mr le Maire : « Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, on peut passer au vote pour ces délibérations. Qui est pour le vote aux associations caritatives ? D'abord pour l'association Les Petits Oursons. Pardon Madame, je n'avais pas vu votre demande. Allez-y, Madame BIZOUERNE. »

Mme Bizouerne : « Je suis surprise de ne pas entendre Madame PAIGNON dire qu'elle ne prend pas part au vote étant donné... »

Mr le Maire : « Elle est sortie. »

Mme Bizouerne : « Oui, mais elle n'a pas dit qu'elle ne prenait pas part au vote, je suis désolée. Elle est la Présidente de l'association. Je suis désolée. »

Mr le Maire : « Vous avez raison de poser la question Madame, mais quand un élu sort, il ne peut pas voter. Par exemple si quelqu'un va aux toilettes au moment où il y a un vote, on ne prend pas en compte son vote. Madame PAIGNON est sortie sur sa volonté parce qu'étant effectivement dans cette association elle souhaite non seulement ne pas participer au vote, mais ne pas être présente au moment du débat. Merci pour votre intervention Madame BIZOUERNE. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote. Qui est pour ces deux subventions aux associations ? Je vois une unanimité. C'est cela ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE :

ARTICLE 1 : AUTORISER Monsieur le Maire à procéder aux attributions suivantes pour un montant total de quatre mille euros (4 000 €) :

ASSOCIATIONS	PROPOSITION POUR 2024
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	
Espoir pour le cancer	2 500,00 €
Les Petits Oursons	1 500,00 €
TOTAL	4 000,00 €

ARTICLE 2 : DIRE que la dépense globale sera imputée au Budget 2024.

1.7 Attribution des subventions aux associations culturelles

Mr le Maire : « On va pouvoir passer au vote pour les associations culturelles. Je vais laisser la parole à Annie Sonrier pour faire cette présentation générale et pour la mise au vote de ces subventions aux associations. Annie. »

Mme Sonrier : « Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, la délibération que je vais présenter concerne les subventions aux associations culturelles qui en font la demande. Vous savez que tous les ans il y a le vote de subventions aux associations. Ces subventions sont réparties en trois catégories. Vous avez les subventions de fonctionnement qui aident les associations au quotidien. Vous avez ensuite les subventions de démarrage pour un montant forfaitaire de 140 € et enfin les subventions exceptionnelles pour financer un projet ou une action portée par une association. Le montant total des subventions qui sont demandées, ce montant est de 10 850 € pour les dix associations. Je répète ce sont les associations qui ont envoyé leur dossier complet et qui ont fait la demande. Dans les documents que vous avez reçus, vous avez la liste de ces associations. Il y a : Encadrer Lavis, l'œnologie Club, les 400 Zooms, Bolly-Bolly, l'association qui s'appelle SRHR. C'est l'horticole. Vous avez les Beaux-Arts du Raincy Villemomble, Corps et Graphie, la SHRPA (la société historique), le CPRC (c'est le club photo) et l'ordre de Malte. Le montant total est de 10 850 €. Je vous propose de voter cette aide apportée aux associations. Merci à vous. »

Mr le Maire : « Merci, Annie, pour ces explications. Est-ce qu'il y a des demandes de précision sur la partie culturelle ? Il n'y a pas de demande de précision. Je voudrais simplement préciser que... L'enveloppe budgétaire, vous l'avez vue pour les subventions aux associations. Évidemment, nous n'avons pas atteint l'optimal de ce que nous avons inscrit. S'il y avait dans le courant de l'année des opérations très spécifiques des associations qui seraient amenées à, évidemment on soumettrait la demande au vote du Conseil Municipal. S'il n'y a pas de demande sur la partie culturelle, les associations, cela veut dire que tout a été dit et bien explicité. Merci, Annie SONRIER.

Je vous propose de voter ces éléments. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE :

ARTICLE 1 : AUTORISER Monsieur le Maire à procéder aux attributions suivantes pour un montant total de :

ASSOCIATIONS	PROPOSITION POUR 2024
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	
Encadrer Lavis	350,00 €
œnologie Club	500,00 €
400 Zooms	1 500,00 €
Bolly-Bolly	300,00 €
SRHR	1 000,00 €
Beaux-Arts du Raincy et Villemomble	1 500,00 €
Corps et Graphie	1 800,00 €
SHRPA	1 500,00 €
CPCR	2 000,00 €
Ordre de Malte	400,00 €
TOTAL	8 350,00 €

ARTICLE 2 : DIRE que la dépense globale sera imputée au Budget 2024.

1.8 Attribution des subventions aux associations sportives

Mr le Maire : « Nous allons passer au vote pour les subventions aux associations sportives. Je vais laisser l'Adjoint au Maire en charge de la vie sportive, Didier Gervais. »

Mr Gervais : « C'est le même type de subvention que pour les associations culturelles. On est sur une continuité par rapport aux éléments de l'année dernière. On n'a bien sûr pas toutes nos associations qui font des demandes. On essaie de répondre ou d'adapter aux sollicitations. Vous avez donc le tableau de synthèse. En tout, on a 15 300 €, Aquasport 500 €, Tamaya 2 000 €, ASAR 2 500 €, ASNR la natation 3 000 €, le handball 2 500 €, le JCRV 3 000 €, l'escrime 300 € et la Gym'V 1 500 €. »

Mr le Maire : « Très bien merci. Je vois des questions de Madame Bizouerne. Je vous laisse la parole Madame. »

Mme Bizouerne : « Merci, Monsieur le Maire. Sur la nouvelle délibération qu'on a eue au début du Conseil Municipal, je vois qu'il y a encore marqué le tennis à la page 1. À la page 2 dans le tableau, il n'y a plus le tennis, mais par contre il y a deux montants qui sont différents. On autorise le Maire pour 17 800 € alors que le tableau est de 15 300 €. »

Mr le Maire : « J'entends le Directeur Général des Services qui me dit que c'est une erreur.

Je vais laisser la parole à Monsieur Gervais. »

Mme Bizouerne : « J'aimerais savoir pourquoi le tennis n'en fait plus partie. »

Mr Gervais : « Concernant la concordance des tableaux, il y a bien le tennis qui a été retiré. Cela fait partie des arbitrages qu'on a faits. Pourquoi ? Parce que le tennis a demandé une subvention qu'on n'a pas retenue parce que l'équilibre économique du tennis, parce que l'administration du tennis... Entre guillemets, ce que font Rosa et son équipe est parfait, donc ils ont des excédents et ils travaillent très bien au niveau financier. On n'a donc pas forcément vocation à avoir des subventions de fonctionnement dans ce cadre-là et on a bien d'autres projets avec Rosa pour essayer de travailler sur ces équipements. On préfère donc retirer du fonctionnement de 2 500 € et les mettre sur d'autres associations et de garder un levier de projet avec Rosa et l'équipe du tennis pour pouvoir avancer avec eux. »

Mr le Maire : « Très bien, vous avez votre explication Madame. Alors, il y avait Madame Raoult. Allez-y, Madame Raoult. »

Mme Raoult : « Monsieur le Maire, je vois que vous accordez une subvention au judo club JCRV, c'est-à-dire Le Raincy Villemomble... »

Mr le Maire : « Il s'appelle JCRV GPGE en plus, vous voyez. »

Mme Raoult : « Par contre, je ne vois rien pour le judo club raincéen. Est-ce qu'ils ont fait une demande ou pas ? »

Mr le Maire : « C'est une question qu'on avait aussi posée en réunion. »

Mme Raoult : « Oui, mais j'étais malade, donc je suis désolée malheureusement. »

Mr le Maire : « Attendez, laissez-moi vous répondre. Allez-y Didier Gervais. »

Mr Gervais : « On aura peut-être... Alors, on essaie cette année comme l'année dernière d'avoir l'intégralité de toutes les demandes de subvention dans les délais et je remercie tous les bureaux des associations qui ont joué le jeu parce qu'on a eu beaucoup de dossiers très qualitatifs. Par contre le JCR a eu un changement de Bureau. Il y a eu une démission du Président il y a quelques jours avant la remise des dossiers, donc on sait qu'on aura peut-être dans l'année un dossier exceptionnel à traiter quand le nouveau bureau sera installé et il n'est pas encore installé. Il est donc possible qu'on ait une subvention un peu décalée pour le JCR par la suite. »

Mr le Maire : « D'autres questions ? Je vois Monsieur... Mais, il y avait peut-être Monsieur Rondepierre avant ? Je ne sais pas. Monsieur Pereira alors. Allez-y, Monsieur Pereira. »

Mr Pereira : « Merci. Pareil, c'était un peu la question, mais je pense qu'il y aura d'autres dossiers qui vont arriver au courant de l'année. Encore une fois, je suis étonné de ne pas voir le tennis alors qu'il était inscrit au départ. Je suis étonné de ne pas voir le club de foot qui est un grand acteur aussi sur la Ville du Raincy. Je m'étais interrogé sur l'autre club de judo. Je voulais savoir s'il y avait d'autres dossiers en cours comme celui-ci. J'en profite pour faire un léger aparté. Pour le club Tamaya, on avait voté ensemble le soutien pour une joueuse. Auriez-vous des retours à nous formuler sur le sujet ? Cela pourrait être intéressant pour que le Conseil Municipal et les Raincéens sachent ce qu'est devenue cette joueuse à potentiel du club de Tamaya. »

Mr le Maire : « Une joueuse de Tamaya ? Tamaya, c'est la plongée. »

Mme Bizouerne : « ASNR. »

Mr Pereira : « Non, c'était bien Tamaya. »

Mr le Maire : « On me dit Tamaya. Je dis plongée. C'est ça ? On me dit ASNR. Puis là, c'est le karaté ! »

Mr Pereira : « C'est le karaté. »

Mme Bizouerne : « C'est le karaté. »

Mr le Maire : « Hier au parc aquatique, il y avait une karatéka dans l'eau alors peut-être que... Je ne sais pas. Vous mélangez les sports et les situations. L'adjoint au Maire va remettre de l'ordre. Je vais laisser la parole à Didier Gervais. »

Mr Gervais : « Plusieurs compléments. On a fait les demandes à toutes les associations y compris à Nicolas et son équipe bien sûr au niveau du foot. On a relancé toutes les associations systématiquement. Entre-temps, on avait des échanges avec Nicolas sur d'autres sujets. On n'a pas eu de dossier. Historiquement, ils nous font très peu de demandes. On avait eu il y a quelques années quand je suis arrivé une demande pour un tournoi, des choses comme ça, mais sur le fonctionnement on a très peu de demandes. Là pour le coup, on n'a pas eu de demande pour le foot. On voit bien qu'on est loin du nombre de nos associations. On a quand même beaucoup d'associations qui du fait de leur gestion ne demandent pas de subvention.

L'autre point était que c'était une jeune karatéka. L'année dernière, on avait fait une subvention spéciale pour lui fournir du matériel, des kimonos professionnels et un stage particulier. On a réalisé cela. Il y a eu un stage. Il y a eu des interventions de professionnels. On l'a retrouvé cette jeune karatéka au niveau des sportifs méritants. Elle continue son parcours. On l'accompagne, mais il est vrai que c'était vraiment exceptionnel l'année dernière de faire ce type de subvention. »

Mr le Maire : « C'est une jeune assez formidable. Elle vient de loin et elle a une belle réussite. D'ailleurs, elle a passé son diplôme sportif cette année avec succès. On est ravi. On a répondu Monsieur Pereira à vos questions. Il reste Monsieur Rondepierre. Allez-y. »

Mr Rondepierre : « Merci. Juste une petite question relative à ce qu'on vient de se dire. J'ai bien compris que la subvention du tennis a été supprimée suite à un arbitrage. Seulement dans l'article 1 de cette délibération, on précise qu'on va donner 17 800 €, mais le total fait 15 300 €. Est-ce que les 2 500 € du tennis sont dispatchés pour les autres associations ? Ça pourrait être cela. Est-ce qu'ils sont dispatchés pour les autres associations parce qu'on se dit qu'on avait fléché ces 2 500 € et après tout pourquoi pas. C'est ma première question.

Ma deuxième question est effectivement est-ce qu'on pourrait avoir la liste en détail des besoins des différentes associations qui font qu'elles ne demandent pas particulièrement de subvention ? Est-ce qu'on peut avoir la liste ? Les concours en nature, etc. qui font que cela ne rentre pas dans les subventions.

Mr Gervais : « Deux choses. Encore une fois pour le tennis, il faut garder en tête qu'on avait passé une délibération il y a quelque temps sur un projet de renouvellement des couvertures des bulles parce qu'à l'époque on avait des possibilités de subventions, mais qui se sont avérées pas du tout au niveau prévu. On est donc toujours en discussion assez active avec le club pour essayer de trouver une solution d'aménagement. C'est pour cela qu'on se dit qu'on réserve plutôt des fonds si on a besoin de trouver une solution d'aménagement plus lourde.

On est bien à 15 300 €. Si on a une demande complémentaire par exemple du JCR par la suite puisqu'ils nous ont prévenus, on aura peut-être une allocation complémentaire. Oui, on pourra vous donner toutes celles qui n'ont pas demandé puisqu'on a la liste des associations. On a quand même une bonne dizaine d'associations qui ne demandent pas. »

Mr le Maire : « Merci pour ces précisions. S'il n'y a pas d'autres demandes, on va pouvoir passer au vote pour les associations sportives de la Ville et l'aide du Conseil Municipal. Qui est pour ? Je vois une unanimité. Je vous en remercie à la fois pour la Ville et pour eux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE :

ARTICLE 1 : AUTORISER Monsieur le Maire à procéder aux attributions suivantes pour un montant total de dix-sept mille huit cents euros (17 800 €) :

Réparties selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	PROPOSITION POUR 2023
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	
AQUASPORT	500 €
TAMAYA	2 000 €
ASAR	2 500 €
ASNR	3 000 €
SRHB Société Raincéenne de Handball	2 500 €
Judo Club JCRV	3 000 €
Sporting Raincéen Escrime	300 €
GYM'V	1 500 €
TOTAL	15 300 €

ARTICLE 2 : DIRE que la dépense globale sera imputée au Budget 2024.

RÉUSSITE ÉDUCATIVE :

2.1 Versement d'une aide financière aux coopératives pour les classes transplantées

Mr le Maire : « Nous passons à une délibération concernant les coopératives et les classes transplantées. C'est Marie-Thérèse Cordonnier qui va rapporter. »

Mme Cordonnier : « Bonjour à tous. Il y a plusieurs années, je crois au moins 2 ans, nous allons revoter la subvention que donne la Mairie pour les classes transplantées et pour les cars. Il y a une première subvention qui est donnée afin que chaque élève des écoles puisse faire une sortie, c'est-à-dire que la sortie peut concerner une seule classe ou deux classes en même temps. Chaque fois qu'il y a une classe transplantée, la Mairie donne 500 €. Ce qui

change par rapport aux années précédentes, c'est qu'au lieu de voter chaque année cette délibération - s'il n'y a pas de changement - cette délibération si cette proposition est approuvée, elle sera valable pour les années suivantes. Si par hasard les années suivantes on change le montant pour les cars et pour la classe découverte, on remettra ça à l'ordre du jour du Conseil. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup. C'est quelque chose qui revient, mais il est important à chaque fois de l'expliquer parce que c'est un mécanisme qui n'est pas forcément très simple, mais qui peut convenir aux écoles. Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Rondepierre, allez-y. »

Mr Rondepierre : « Évidemment, on va voter pour cette délibération qui va dans le bon sens. Simplement, une petite alerte. Vous en avez parlé, Monsieur le Maire, tout à l'heure. Effectivement, on fait des permanences mensuelles. Je ne sais pas s'il y a plus de monde à nos réunions ou aux vôtres. Je ne fais pas ce concours. Cela ne m'intéresse pas. En revanche, on a eu une alerte... »

Mr le Maire : « Moi, je peux vous le dire, enfin, je ne suis pas allé chez vous, mais... »

Mr Rondepierre : « Comment ? »

Mr le Maire : « Je ne suis pas allé chez vous, mais je pense que... »

Mr Rondepierre : « Vous êtes le bienvenu à 15 heures si vous voulez aujourd'hui. Comme ça, on aura un débat. »

Mr le Maire : « Vous allez dire que je vais perturber les... »

Mr Rondepierre : « Non, ne débattre, cela ne perturbe jamais. »

Mr le Maire : « Je ferai le quatrième. »

Mr Rondepierre : « Comment ? »

Mr le Maire : « Je ferai le quatrième. »

Mr Rondepierre : « Venez, je vous paye le café. »

Mr le Maire : « Dans les temps anciens dans les partis politiques, je n'en fais plus partie, mais à chaque fois chacun se chichaillait en disant : alors toi, tu as fait ta réunion dans ta cabine téléphonique et laquelle ? Etc. Je n'aurais pas l'outrecuidance de vous dire cela. J'espère qu'on n'en arrivera pas à la cabine téléphonique. En tout cas les lieux publics s'agrandissent. »

Mr Rondepierre : « Lors d'une de ces réunions, il y a des parents qui nous ont donné l'alerte notamment de la maternelle Les Fougères. Les petits de maternelle ont eu une sortie au cinéma, dont le nom m'échappe, à Pavillons-sous-Bois. Cette sortie, ils l'ont effectuée à pied ce qui fait quand même trois quarts d'heure aller et trois quarts d'heure retour. Les cars, on sait que c'est difficile et que les coûts ont explosé, mais ils se demandaient si à l'avenir s'il y avait une sortie d'une durée supérieure à la demi-heure en termes de marche s'il était possible que la Ville puisse regarder avec bienveillance la demande de la mise à disposition d'un car. Je me permets de porter cette demande à l'attention de notre Adjointe. »

Mr le Maire : « Nous mettons à disposition les cars pour toutes les sorties. Marie-Thérèse. »

Mme Cordonnier : « La maternelle Les Fougères a demandé beaucoup de cars et on n'est pas sûr de pouvoir lui fournir tous ces cars parce qu'elle dépasse de loin ce qu'on vote. Elle fait une sortie pour tous les élèves, donc cela fait plusieurs cars. Cela fait déjà les trois cars prévus et ils demandent encore deux cars. Il est vrai qu'à l'espace des arts c'est trois quarts d'heure. »

Mr le Maire : « Ce n'est pas un loupé, mais c'est le fait... »

Mme Cordonnier : « C'est le supplément. »

Mr le Maire : « On ne souhaite pas faire marcher les petits bouts de chou trois quarts d'heure. Ce n'est pas l'objectif. Je vous le dis. On est en réflexion avec les parents d'élèves ainsi qu'avec des enseignants sur l'élémentaire Les Fougères : est-ce qu'il faut poursuivre les déplacements en car des Fougères vers le parc aquatique ? On pense que non. Les parents ont tendance à nous dire... Sauf à certains moments et en particulier juste quand le créneau du parc aquatique est juste avant la restauration du milieu de journée. Cela fait partie du suivi. Merci pour votre intervention. Je vois que Monsieur PEREIRA a demandé la parole. Allez-y. »

Mr Pereira : « Bien évidemment, on votera pour également. Je voulais juste vous faire remarquer. Le délai de deux mois que je peux comprendre – je vous fais une remontée en tant que papa – c'est que quand vous avez un instituteur ou une institutrice qui est en maladie et qu'il y a un remplaçant, ce remplaçant n'est pas toujours en place pour deux mois. Il est souvent prolongé et cela ne permet pas la construction d'un projet pédagogique pour ces enfants qui n'ont a priori rien demandé dans ce cas de figure. Je pense qu'il faudrait avoir une souplesse sur les cas de figure où les enfants ont des professeurs qui sont absents pour une longue durée et qui ont un remplaçant qui est renouvelé semaine après semaine. »

Mr le Maire : « Je n'ai pas compris. Une souplesse sur quoi ? Sur la subvention ? Allez-y. Mais le délai de quoi ? »

Mr Pereira : « Sur le délai, vous indiquez qu'il faut prévenir deux mois avant pour la réservation. Vous n'avez pas une telle visibilité quand vous avez un professeur qui est en remplacement tout simplement. »

Mr le Maire : « Donc si on a un professeur remplaçant qui souhaite faire une classe transplantée et qui est reconduit tous les deux mois effectivement il a peut-être des difficultés pour dire de façon pérenne qu'il assure cette demande. »

Mr Pereira : « Exactement. »

Mr le Maire : « D'accord. On peut faire la liste des situations comme celle-là. Elles sont peu nombreuses, mais elles existent et elles dépendent de l'Éducation Nationale pour que les enfants soient traités à égalité. Merci pour votre proposition Monsieur. »

Mme Cordonnier : « Pour les classes transplantées s'il ne reste que deux mois, il ne pourra pas faire de classe transplantée. Ça, c'est valable pour une sortie s'il décide d'emmener les enfants, je ne sais pas où, à Paris. Il ne pourra pas faire de classe transplantée s'il ne reste que deux mois. »

Mr Pereira : « Je prends le cas de figure où il ne reste pas que deux mois. »

Mme Cordonnier : « D'accord. »

Mr le Maire : « Très bien. Peut-être une information Marie-Thérèse Cordonnier en plus, c'est qu'il y a eu des problèmes pour dispenser ces fameux 500 € qui sont liés à la trésorerie parce

qu'ils estimaient que les papiers de la coopérative de chacune des coopératives n'étaient pas faits comme il le fallait. Cela fait qu'on mandatait et la trésorerie ne versait pas l'argent sur le compte des coopératives. On a pris une décision avec Marie-Thérèse Cordonnier qu'on a testée auprès d'une école puisqu'on a rencontré les parents d'élèves en particulier l'école élémentaire Les Fougères et auprès de certains enseignants et certains directeurs, directrices d'école. Je propose par décision puisque c'est possible puisque c'est une avance et donc cela ne passe pas en Conseil Municipal, mais il est important que vous puissiez avoir cette information, on va faire une avance de 2 000 € par coopérative d'école élémentaire. Cette avance sera versée sur la base d'une décision du Maire. Je vous en parle parce que cela me paraît important. C'est pour qu'il n'y ait plus ces difficultés comptables. Il y aura 2 000 € qu'on va verser. Dès lors qu'il y aura un besoin de ponctionner par les coopératives les éléments de 500 € et 580 € dont a parlé Marie-Thérèse. Cela leur permettra de ne pas attendre la libération et les problèmes comptables qu'on a pu avoir avec le Trésorier sur ce sujet. Je ne sais pas si je suis assez clair. On essaie de fluidifier des sujets qui sont administratifs ou financiers ou plutôt comptables pour faire que les coopératives soient plus à l'aise. On peut peut-être passer au vote. Qui est pour la délibération proposée par Madame Cordonnier ? Je vois une unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE :

ARTICLE 1 : APPROUVER le versement d'une subvention de 500 € par classe transplantée organisée par les écoles publiques maternelles et élémentaires de la ville pour l'exercice 2024 et suivants conformément aux modalités prédéfinies,

ARTICLE 2 : APPROUVER le versement d'une subvention au titre des cars utilisés pour un montant de 580 euros par car.

ARTICLE 3 : AUTORISER le cumul de la subvention de 500 € par classe transplantée avec la subvention de 580 € relative au financement d'un car pour le transport ou l'organisation d'une sortie scolaire pour l'exercice 2024 et suivants conformément aux modalités prédéfinies,

ARTICLE 4 : DIRE que les dépenses afférentes à cette délibération seront prélevées sur les crédits inscrits au Chapitre 011 du Budget communal 2024 et suivants.

2.2 Approbation des tarifs applicables aux séjours des enfants et adolescents été 2024

Mr le Maire : « Ensuite, nous avons l'approbation des tarifs applicables aux séjours des enfants et adolescents d'été. Je laisse la parole à Marie-Thérèse Cordonnier. »

Mme Cordonnier : « Merci, Monsieur le Maire. Cette année, nous avons fait le choix de faire partir les enfants en juillet et non pas en août. On propose deux destinations. La première pour les enfants de 6 à 11 ans est près de Saint-Jean-de-Luz, c'est-à-dire à Ciboure. Ils seront accueillis dans une grande et belle maison. Ce séjour dure 13 jours du 8 au 21 juillet pour les petits. Pour les grands, on a choisi la Croatie. Cela s'est déjà fait il y a 2 ans. Ce voyage pour les grands de 12 à 17 ans est itinérant. Ce qu'il y a de plus dans ce voyage, c'est que les jeunes mettront la main à la pâte, c'est-à-dire qu'ils aideront à faire les repas. Ils aideront à aller acheter la nourriture du pays. Si on regarde les tarifs, la Ville du Raincy suivant le coefficient participe au prix de ce séjour entre 17 et 57 % du tarif, c'est-à-dire que

pour ceux qui ont le coefficient le plus bas, ils payeront presque 45 % du tarif au lieu de 100 %. Pour ceux qui ont le coefficient le plus haut, ils payeront 83 %. On vous demande d'approuver les tarifs. Je crois que ce sont les mêmes tarifs que l'année dernière, en tout cas la même participation de la Ville. »

Mr le Maire : « Est-ce qu'il y a des questions ? Madame RAOULT, allez-y. »

Mme Raoult : « Monsieur le Maire dans la note de synthèse, je vois : « conformément au marché confié à l'institut de formation, d'animation et de conseil, l'IFAC. » Je vous avais posé une question tout à l'heure à laquelle vous n'avez pas répondu concernant le marché qui se termine d'ailleurs fin juillet. Je voulais savoir le montant du marché de l'IFAC ? Et, si vous allez le renouveler parce que les séjours se terminent le 21 et 22 juillet ? Quid du mois d'août ? Merci. »

Mr le Maire : « Le contrat de l'IFAC, me semble-t-il, se termine fin juin début juillet, mais cela fait partie des prestations, donc ce seront des prestations qui seront commandées après le vote du Conseil Municipal et qui seront applicables après la fin du contrat. Effectivement comme vous l'avez vu, les inscriptions se font maintenant. »

Mme Raoult : « Je vous ai demandé le montant du marché de l'IFAC. »

Mr le Maire : « 2,20 M€, mais cela inclut la partie scolaire. Cela inclut les gardiens de Raymond Mège. Cela inclut plusieurs éléments puis toutes les organisations qui sont faites, par exemple toute la gestion du Conseil Municipal des enfants, la chasse aux œufs de Pâques qui auront lieu et je vous y invite évidemment à la fin de la semaine prochaine le 30, et une série d'éléments qu'apporte la présence du personnel de la société à qui on a confié jusqu'au mois de juin cette délégation. Ce contrat n'est pas une délégation de service public. Pas d'autres questions ? S'il n'y en a pas d'autres, on va passer au vote. Qui est pour cette délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Attendez qu'on voie bien qui. Monsieur PEREIRA s'abstient. Le groupe de Monsieur NUGUES, l'ensemble du groupe de Monsieur RONDEPIERRE et Madame RAOULT s'abstiennent. C'est ça ? D'accord. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ, PAR 19 VOIX POUR ET 13 ABSTENTIONS (C. RAOULT, N. SULPIS, A. ACOCA, M. NUGUES, P. BIZOUERNE, S. LADISA (PVR A C. RAOULT), N. RIBEMONT, D. PEREIRA, N. CUADRADO, N. RONDEPIERRE, P. DJOSSOUVI, L. TCHARLAIAN (PVR D. PEREIRA), D. BELOT (PVR A N. RIBEMONT) ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER l'organisation des séjours été 2024 ;

ARTICLE 2 : D'APPLIQUER les tarifs aux séjours été comme suit :

TARIFS ENFANTS (6-11 ans) : Coût total du séjour 20 880 € (1 044 € X 20 enfants)

		1	2	3	4	5	6	7	8
Participation	€	595	491,5	438,5	386,5	334	282	229,5	177,5
ville	%	57 %	47 %	42 %	37 %	32 %	27 %	22 %	17 %
Participation	€	449	552,5	605,5	657,5	710	762	814,5	866,5

famille	%	43 %	53 %	58 %	63 %	68 %	73 %	78 %	83 %
---------	---	------	------	------	------	------	------	------	------

► **TARIFS JEUNES (12-17 ans) : Coût total du séjour 33 000 € (1 650 € X 20 enfants)**

		1	2	3	4	5	6	7	8
Participation ville	€	940,5	775,5	693	610,5	528	445,5	363	280,5
	%	57 %	47 %	42 %	37 %	32 %	27 %	22 %	17 %
Participation famille	€	709,5	874,5	957	1 039,5	1 122	1 204,5	1 287	1 369,5
	%	43 %	53 %	58 %	63 %	68 %	73 %	78 %	83 %

ARTICLE 3 : DE DIRE que le paiement du séjour devra être soldé 15 jours avant le départ.

ARTICLE 4 : DE DIRE que le paiement du séjour peut s'effectuer au maximum en 3 mensualités, les chèques vacances et les VACAF sont acceptés.

ARTICLE 5 : DE DIRE qu'en fonction de la situation sanitaire et/ou sécuritaire et des directives préfectorales au moment du départ, le séjour pourra être annulé. En cas d'annulation pour ces raisons, il sera intégralement remboursé.

ARTICLE 6 : DE DIRE que les recettes, inhérentes à cette délibération, seront constatées au Budget Communal 2024.

ARTICLE 7 : DE DIRE que les dépenses afférentes à cette délibération seront prélevées sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2024.

GOVERNANCE :

3.1 Détermination du nombre d'adjoints et modification du tableau des adjoints

Mr le Maire : « Je pense sans faire d'erreur qu'on a ensuite une délibération sur la gouvernance. Il s'agit pour nous de redéterminer le nombre d'adjoints, donc qui passe à six adjoints et l'ordre du tableau refait. Les adjoints sont dans l'ordre : Chantal Rateau, Montasser Charni, Marie-Thérèse Cordonnier, Didier Gervais, Sonia Beaufremez et Annie Sonrier. Ça, c'est la première délibération concernant la gouvernance. Je ne pense pas qu'il y ait de questions ? Si, il y en a peut-être. Monsieur Pereira, allez-y. »

Mr Pereira : « C'est plus une explication de vote qui sera un peu longue, je m'en excuse, mais la bonne nouvelle est que ce sera la même pour les cinq prochaines. Je serai sympa

avec cette assemblée de ne pas la répéter.

Ces délibérations sont le résultat du départ d'un de vos adjoints. Et, ce qui nous interpelle c'est qu'il ne s'agit pas du premier à quitter votre majorité, mais le septième sans compter les quatre Conseillers municipaux et les trois autres qui ont refusé de siéger à vos côtés soit près de la moitié de votre équipe. Nous considérons que votre gestion autocratique de la Ville et le mépris de la démocratie ont eu raison sûrement de l'intégrité des quatorze personnes concernées. Faut-il encore rappeler vos excès de colère encore tout à l'heure et au dernier Conseil Municipal. Nous osons à peine imaginer comment certains membres de votre équipe peuvent être chahutés hors caméra. Nous nous abstenons donc sur cette délibération tout comme les cinq suivantes, car nous ne souhaitons pas être complices de vos travers en espérant que tous les élus autour de cette table puissent retrouver le calme et la hauteur de cette assemblée. »

Mr le Maire : « Très bien, merci beaucoup pour votre participation. Je me suis retourné vers tous les membres de la majorité. J'ai l'impression qu'ils ont peur de moi. C'est une blague. Mais « complices de vos travers », je pense qu'il faut absolument, Monsieur Pereira, faire attention aux propos : « complices de vos travers ». Faites attention, c'est tout. Ce n'est pas une menace. Ce n'est rien du tout, mais quand on s'exprime en Conseil Municipal les mots ont un sens. C'est tout. Je vais laisser la parole à Didier Gervais. »

Mr Pereira : « Vous avez utilisé des mots plus durs vers moi, mais après j'entends que le mot « travers » puisse vous chahuter et je m'en excuse si cela a été le cas. »

Mr Gervais : « Juste un mot pour rassurer tout le monde sur ma santé physique et mentale. Je n'ai aucun problème de pression ou de tension liée à mon mandat d'élu. Je ne vois pas le souci et nous ne vivons pas dans la terreur. Ou en tout cas si certains jugent des décisions partagées sous le terme de terreur, je les invite à regarder ce qui se passe dans certains pays où les décisions qui s'approchent plus de la terreur sont utilisées tous les jours. Je pense qu'on est très loin de ce cadre-là. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup. Vous faites des amalgames, mais il y a des gens qui ne sont pas montés parce qu'ils n'étaient pas en capacité de monter parce que leur travail, parce que leur activité personnelle, associative, etc. Puis, il y a d'autres personnes qui sont parties pour des raisons personnelles. Vous faites toujours l'amalgame avec les voisins que vous avez à côté de vous qui ont fait un autre choix. Ils sont dans une vengeance permanente et ils veulent absolument... Oui si vous êtes là, c'est ça. Mais, c'est comme ça. C'est comme ça. Vous auriez pu laisser vos places à des gens qui auraient pu travailler. C'est la vie et je vous assure que cela ne me gêne pas. C'est toujours gênant de vouloir caler ou coller une image. Vous savez qu'on n'est pas toujours d'accord. Il faut rappeler à tout le monde ce qu'est le fonctionnement d'une entreprise, ce qu'est le fonctionnement d'une mairie, d'une ville.

Ce ne sont pas les adjoints qui décident un beau jour de faire quelque chose dans leur délégation. Oui Madame Bizouerne, vous le répétez en permanence. Mais quand vous avez une délégation, vous ne pouvez pas d'un seul coup décider de faire quelque chose qui va à l'encontre des objectifs. Vous ne pouvez pas décider un jour – je ne m'adresse pas à vous Madame Bizouerne – de dire à la police municipale : le jour de Noël, on va mettre 122 contraventions. Alors évidemment, la personne qui a fait cela n'a pas dit : on va mettre 122 contraventions. Mais, cela allait totalement à l'encontre des directives. Quand il y a des squats dans cette Ville, c'est important. Parce que cela peut faire sourire certains, mais c'est hyper sérieux. Il y a eu encore d'autres squats l'autre jour. La directive est que si un squatteur sort, il ne rentre plus. Si vous avez un adjoint qui vient voir la police municipale, la police nationale et qu'il dit : non, il rentre. Cela met en l'air complètement le sujet et cela met en difficulté la Ville. Cet adjoint ne peut donc pas continuer à agir comme ça en freelance. C'est ça la difficulté. C'est ce que vous n'avez pas compris. Ils ne sont pas sous la terreur. Cela a été dit par Didier Gervais. J'espère que tous ceux qui se taisent ne se taisent pas parce que je leur impose. En plus, vous savez comment je suis. Certains ont profité de ma gentillesse

très largement, mais vous êtes toujours, Madame Bizouerne, que dans les sujets de personnes et c'est ce qui vous a trahie parce que vous être toujours en train de vouloir... Allez, on va désigner à la vindicte untel, untel ou untel. Votre sujet à vous doit être l'intérêt des Raincéens. C'est pour cela que je parle de vengeance. L'intérêt des Raincéens c'est quoi ? C'est d'avoir vos propositions dans ce que vous avez fait, vous avez été Adjointe à la réussite éducative. Vous pourriez dire : je ne suis pas tout à fait d'accord ou je suis contre. Vous avez été Adjointe au commerce, vous pourriez faire des propositions sur le commerce, mais on n'en voit pas. »

Mme Bizouerne : « *J'ai fait des propositions, mais je n'étais pas écoutée. »*

Mr le Maire : « *« Pas écoutée », non ce n'est pas ça le sujet. Il y en a certains qui sourient. Ce n'est pas le problème d'être écouté, Madame Bizouerne. »*

Mme Bizouerne : « *On a des Bureaux Municipaux qui étaient quand même très houleux. »*

Mr le Maire : « *Non, ce n'est pas le sujet. »*

Mme Bizouerne : « *Si, c'est le sujet. »*

Mr le Maire : « *Non. Le vrai sujet, Madame Bizouerne, est que... »*

Mme Bizouerne : « *Je vous en faisais, mais ça ne se passait pas toujours très bien. »*

Mr le Maire : « *Attendez, mais ça ne se passe pas forcément toujours très bien, mais il faut accepter. Justement votre problème à vous, de votre groupe, c'est que vous n'avez pas accepté tous les quatre. Vous n'avez pas accepté que vous ne pouvez pas... que vous ne puissiez pas, pardon – vous voyez, je n'utilise pas le bon temps – faire ce que vous vouliez. C'était ça le sujet. Vous êtes donc partis. »*

Mme Bizouerne : « *Oui. On préfère partir.»*

Mr le Maire : « *Oui, mais vous le dites bien à tout le monde. Vous n'aviez pas pu faire ce que vous vouliez. »*

Mme Bizouerne : « *Vous n'avez jamais écouté mon propos. »*

Mr le Maire : « *Ceux qui sont là y étaient. Je me permets de le dire parce que je trouve toujours cela difficile de voir des gens se balader dans les rues du Raincy – vous voyez je dis « rues » cette fois-ci parce que je suis peut-être un peu en colère – et qu'ils sont là en train de dire des choses, de menacer... Il faut essayer de calmer le jeu. Il ne faut pas mélanger les choses. Si on est président d'une association, on gère son association, mais on ne gère pas l'association comme un politique qui va critiquer l'action municipale, etc. Oui, mais je ne mélange pas tout parce que justement vous mélangez tout. Vous mélangez tout et ça ne se passera plus comme cela. Je vous dis que cela ne se passera plus comme cela parce que les associations sont des associations culturelles, sportives, caritatives, etc. Si cela devient des associations politiques, je ne peux plus prêter de salle à des associations politiques. Je recevrai donc les associations si elles deviennent politiques parce qu'elles devront demander au coup par coup les salles... »*

Mme BIZOUERNE : « *On fait ce qu'on veut. »*

Mr le Maire : « *Vous êtes libre mais il y a la loi, Madame. »*

Mme BIZOUERNE : « *C'est vous. Ça, c'est sûr. »*

Mr le Maire : « Il y a la loi. »

Mme Bizouerne : « C'est vous qui dites que ce sont des associations politiques. Ce ne sont pas des associations politiques. »

Mr le Maire : « C'est déclaré par Madame Bizouerne, c'est comme ça. Monsieur Nugues ne dit rien, ce n'est pas grave comme d'habitude »

Mme Bizouerne : « Vous l'attaquez à chaque Conseil Municipal, Monsieur Nugues. »

Mr le Maire : « Je ne l'attaque pas, il ne parle pas. Il ne parle pas. Quand on fait un groupe, on a le courage de parler. »

Mr Nugues : « Ne m'attaquez pas sur mon courage, s'il vous plaît. D'accord ? Moi, je ne vous dis pas que vous n'êtes pas courageux alors ne m'attaquez pas sur mon courage. D'accord ? »

Mr le Maire : « Alors, je vais employer un autre terme. Quand on fait un groupe, on prend des positions et on dit pourquoi on a fait ce groupe. C'est tout. « On prend part au vote », mais enfin... Donc quand vous étiez dans la majorité, on ne vous écoutait pas. Maintenant que vous êtes dans l'opposition, vous ne parlez plus. On ne comprend plus. C'est incompréhensible »

Mr Nugues : « On nous demande de travailler. »

Mr le Maire : « Oui, on voit bien les résultats. Ça, c'est sûr. Monsieur Rondepierre, allez pour détendre. »

Mr Rondepierre : « Ce à quoi on vient d'assister là pendant 5 minutes, ça en dit quand même long sur le climat qui règne au sein de cette majorité municipale, même au sein du Conseil et même au sein du Conseil Municipal. Tout à l'heure, il est vrai que j'ai raté un changement de point et vous m'avez dit : oui, vous étiez en train de parler avec votre camarade. C'est vrai que j'étais en train de parler avec mon camarade parce qu'on était en train de se dire : mais combien il y en a qui ont démissionné déjà depuis le début du mandat ? On s'y perd. Et donc Monsieur le Maire... Après, je ferai une explication de vote. Mais, tolérez qu'on vous réponde. Vous dites que vous êtes quelqu'un de très gentil. Je ne veux pas abuser de votre gentillesse, mais tolérez qu'on vous réponde. Ce climat est votre résultat, Monsieur le Maire. Vous dites que tout le monde va bien. Je ne suis pas là pour sonder les élus de la majorité municipale pour savoir s'ils vont bien ou pas. Je suis ravi de savoir que Didier Gervais va bien. Cela me rassure. Je sais malheureusement même si vous aimeriez que cela n'arrive pas que certains dans votre majorité qui souffrent contrairement à ce que vous voulez nous faire croire. Je n'aurai pas besoin d'en parler puisqu'ils le feront en temps voulu ou pas. Ils prendront leur décision. Je voudrais saluer le courage de Monsieur Didier Belot qui a pris ses responsabilités et qui a claqué la porte parce qu'il n'en pouvait clairement plus. Je salue le courage aussi des quatre élus du groupe « Le Raincy ensemble » qui ont également pris ses responsabilités et qui ont décidé de s'émanciper. Alors aujourd'hui d'ailleurs, vous leur dites : partez ! Je vous rappelle au passage que s'ils partent vous n'avez pas assez d'élus sur votre liste pour les remplacer.

Mr le Maire : « Et vous, vous en avez perdu combien ? »

Mr Rondepierre : « Chez moi tout va bien. »

Mr le Maire : « Autant. »

Mr Rondepierre : « En tout cas chez moi, il n'y a pas d'invective. »

Mr le Maire : « Autant. »

Mr Rondepierre : « C'est ça le jeu : ah chez vous c'est comme ça. Non, mais franchement, élevez le niveau s'il vous plaît. »

Mr le Maire : « Écoutez, j'ai mieux à faire, m'occuper des raincéens. »

Mr Rondepierre : « Je termine sur une explication de vote. Non, mais c'est quand même important parce que... »

Mr le Maire : « Explication de vote. »

Mr Rondepierre : « Il faut quand même que les gens sachent le climat. »

Mr le Maire : « Ils le savent par votre voix, donc votre voix est éternelle »

Mr Rondepierre : « Votre attitude aussi d'ailleurs. Vous dites que vous n'êtes pas dans la vengeance, mais quand vous refusez de serrer la main à des membres d'une association parce que soi-disant elle serait politique, je suis assez inquiet de voir des Raincéens traiter de la sorte. »

Mr le Maire : « Mais, je n'ai jamais dit que je refusais de serrer la main à quiconque. »

Mr Rondepierre : « On va en reparler. »

Mr le Maire : « Écoutez, c'est bon. »

Mr Rondepierre : « On va en reparler. Quant à l'explication de vote... »

Mr le Maire : « Sortez du caniveau ! Sortez du caniveau ! Voilà, c'est tout. »

Mr Rondepierre : « Gardez vos réflexions de ce genre. Gardez vos réflexions. »

Mr le Maire : « Explication de vote. »

Mr Rondepierre : « Gardez vos réflexions de ce genre. »

Mr le Maire : « Mais on a compris Monsieur Rondepierre. »

Mr Rondepierre : « On s'entend bien. Je sais que vous misez sur la division pour ne pas vous faire éjecter, mais croyez-moi cela n'arrivera pas. Et donc, je termine là-dessus. Sur les six points qui viendront, évidemment nous nous abstiendrons puisque c'est le résultat de votre calamiteuse gestion et nous n'y participerons pas. Merci. »

Mr le Maire : « C'est parfait. Cela ira plus vite. On vous remercie et j'en suis satisfait. Monsieur CUADRADO avait demandé un complément. Allez-y, Monsieur Cuadrado. »

Mr Cuadrado : « Monsieur le Maire effectivement, il faudrait essayer de faire diminuer un petit peu la tension autour de cette table. Malheureusement, vous n'y contribuez pas et c'est regrettable... »

Mr le Maire : « Vous non plus. Allez, on y va. »

Mr Cuadrado : « Je voudrais simplement vous dire que finalement toutes ces délibérations sur la gouvernance sont un petit peu la même chose que ce qu'on a eu sur le budget. Cela cristallise votre méthode et votre façon de gouverner cette Ville, et vous l'avez dit tout à l'heure. Vous voulez fonctionner comme une entreprise, comme un chef d'entreprise. En cette année olympique, Monsieur... »

Mr le Maire : « Entreprise et Mairie. »

Mr Cuadrado : « Monsieur le Maire, je vous invite à changer de costume, à rentrer dans le costume d'un chef d'équipe, d'utiliser tous les talents qui sont autour de cette table, absolument tous les talents autour de cette table, à les écouter, à écouter leurs propositions pour gagner le match. Le match, Monsieur le Maire, c'est quoi ? C'est le match de l'excellence, celui qui permettra d'améliorer... »

Mr le Maire : « Merci. »

Mr Cuadrado : « Le cadre de vie des Raincéens. Aujourd'hui, Monsieur le Maire, je suis désolé de vous le dire... »

Mr le Maire : « Explication de vote. »

Mr Cuadrado : « Mais, le manque de respect... Là, on vient de le constater. Je suis désolé ce n'est pas digne de la fonction de Maire. »

Mr le Maire : « Très bien, parfait. Vous êtes le juge suprême. On a un juge suprême. On a des gens qui s'expriment, tout va bien. »

Mr Cuadrado : « Il faut que vous essayiez d'entrer enfin dans le costume de Maire. »

Mr le Maire : « Allez, Monsieur le Juge ! »

Mr Cuadrado : « Vous devriez savoir le faire. »

Mr le Maire : « Allez-y Monsieur le juge. »

Mr Cuadrado : « Merci Monsieur. »

Mr le Maire : « Très bien. C'était une explication de vote ? Parfait. J'en ai entendu d'autres. Alors Montasser Charni veut dire quelque chose c'est ça ? »

Mr Charni : « Mes chers collègues, si je vous disais que cela n'allait pas bien, je mentirais par la force des choses et ce n'est pas du tout l'objet du débat et du sujet. Non très honnêtement, ce que je souhaite toujours qu'on ait, c'est la meilleure ambiance de travail possible. Et au sein du Conseil Municipal comme vous le savez, chacun d'entre nous a vocation à représenter des intérêts, les intérêts des Raincéens et que les intérêts des Raincéens, jamais les intérêts personnels. Dans ce cadre-là ce qui intéresse nos compatriotes, ce n'est pas tellement les bisbilles d'ordre personnel ou les attaques ad hominem. Ça, c'est détestable et personne n'en veut. Personne n'en veut autour de la table. Simplement lorsque vous indiquez... Et je peux comprendre puisque chacun est libre de ses décisions, chacun est responsable de ses décisions, chacun décide en son âme et conscience et c'est totalement naturel. Mais lorsqu'on attaque la majorité municipale et le Maire en indiquant qu'on serait dans une espèce de séquestration parce qu'on ne pourrait pas dire ce qu'on souhaite, non. Vous ne pouvez pas nous attaquer de cette façon. Vous ne pouvez pas, j'allais dire, nous dénigrer de cette façon alors que notre seule volonté est d'être,

encore une fois, au service des Raincéens et d'abord au soutien des intérêts des Raincéens. Attaquez-nous sur les projets, dites-nous : ça, ça ne va pas. Nous, on verrait ça de cette façon. On dimensionnerait tel projet de façon différente. Oui ! Mais si l'objectif est simplement de dire : on ne vous aime pas. Vous êtes mauvais sur le plan personnel. Nous, on sera meilleur. Si c'est simplement pour une question de place parce qu'il n'y a rien d'autre dans le cadre de vos prises de parole, c'est détestable et ce n'est pas du tout ce qui intéresse les Raincéens. Ce n'est pas digne, encore une fois, de la table du Conseil Municipal. »

Mr le Maire : « Merci. Tout le monde s'est exprimé sur les explications de vote pour toutes les délibérations qui suivent. Modification de la composition des adjoints et du tableau des adjoints qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? NPPV ? NPPV, Madame Raout ? Que Madame Raoult et Monsieur Rondepierre ? Vous votez quoi ? »

Monsieur Rondepierre : « Je m'abstiens. »

Mr le Maire : « Vous vous abstenez. Votre groupe s'abstient. Monsieur PEREIRA s'abstient, c'est ça. Et, le groupe de Monsieur NUGUES s'abstient. D'accord. Et Madame RAOULT fait NPPV, ne participe pas au vote. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ, PAR 19 VOIX POUR, 13 VOIX CONTRE (C. RAOULT, N. SULPIS, A. ACOCA, M. NUGUES, P. BIZOUERNE, S. LADISA (PVR A C. RAOULT), N. RIBEMONT, D. PEREIRA, N. CUADRADO, N. RONDEPIERRE, P. DJOSSOUVI, L. TCHARLAIAN (PVR D. PEREIRA), D. BELOT (PVR A N. RIBEMONT) ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

ARTICLE 1 : MODIFIER le nombre d'adjoints au nombre de six

ARTICLE 2 : APPROUVER le tableau des adjoints selon l'ordre suivant :

- 1^{er} adjoint : Chantal RATEAU
- 2^e adjoint : Montasser CHARNI
- 3^e adjoint : Marie-Thérèse CORDONNIER
- 4^e adjoint : Didier GERVAIS
- 5^e adjoint : Sonia BEAUFREMEZ
- 6^e adjoint : Annie SONRIER

3.2 Modification de la composition de la commission d'appel d'offres

Mr le Maire : « Modification de la composition de la Commission d'appel d'offres. Il s'agit de positionner Bernard CACACE au sein même de la Commission d'appel d'offres et de ne pas changer le reste de la Commission qui est composée par : Chantal RATEAU, Michel BARRIERE, Sonia BEAUFREMEZ, Bernard CACACE et Corinne RAOULT et les délégués suppléants Fabienne GUENOUX, Annie SONRIER, Jocelyne PAIGNON, Steve EGOUNLETI et Pierre-Marie SALLE. Donc qui est pour ? Madame RAOULT est pour. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ, PAR 20 VOIX POUR, 12 VOIX CONTRE (N. SULPIS, A. ACOCA, M. NUGUES, P. BIZOUERNE, S. LADISA (PVR A C. RAOULT), N. RIBEMONT, D. PEREIRA, N. CUADRADO, N. RONDEPIERRE, P. DJOSSOUVI, L. TCHARLAIAN (PVR D. PEREIRA), D. BELOT (PVR A N. RIBEMONT) ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

ARTICLE 1 : VALIDER le remplacement de Monsieur Didier BELOT par Monsieur Bernard CACACE en tant que membre titulaire de la commission d'appel d'offres

ARTICLE 2 : DRESSER la liste des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres comme suit :

Délégué(e)s titulaires

Chantal RATEAU,
Michel BARRIERE,
Sonia BEAUFREMEZ,
Bernard CACACE,
Corinne RAOULT.

Délégué(e)s suppléant(e)s :

Fabienne GUENOUX,
Annie SONRIER,
Jocelyne PAIGNON,
Steve EGOUNLETI,
Pierre-Marie SALLE.

3.3 Modification de la composition de la commission délégation de service public

***Mr le Maire :** « Point 3.3 modifications de la composition de la Commission de délégation de service public. Il s'agit de faire la même chose. Bernard CACACE intègre cette Commission. Elle est donc la suivante : Chantal RATEAU, Michel BARRIERE, Sonia BEAUFREMEZ, Bernard CACACE, Pierre-Marie SALLE et ensuite Fabienne GUENOUX, Annie SONRIER, Steve EGOUNLETI, Jocelyne PAIGNON et Corinne RAOULT. Qui est pour ? Madame RAOULT est pour. Qui contre ? Qui s'abstient ? Très bien, merci beaucoup. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ, PAR 20 VOIX POUR, 12 VOIX CONTRE (N. SULPIS, A. ACOCA, M. NUGUES, P. BIZOUERNE, S. LADISA (PVR A C. RAOULT), N. RIBEMONT, D. PEREIRA, N. CUADRADO, N. RONDEPIERRE, P. DJOSSOUVI, L. TCHARLAIAN (PVR D. PEREIRA), D. BELOT (PVR A N. RIBEMONT) ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

ARTICLE 1 : VALIDER le remplacement de Monsieur Didier BELOT par Monsieur Bernard CACACE en tant que membre titulaire de la commission de délégation de service public

ARTICLE 2 : DRESSER la liste des membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public comme suit :

<u>Délégué(e)s titulaires</u> Chantal RATEAU, Michel BARRIERE, Sonia BEAUFREMEZ, Bernard CACACE, Pierre-Marie SALLE.	<u>Délégué(e)s suppléant(e)s :</u> Fabienne GUENOUX, Annie SONRIER, Steve EGOUNLETI, Jocelyne PAIGNON, Corinne RAOULT.
--	--

3.4 Modification de la composition de la commission consultative des services publics locaux

Mr le Maire : « Modification de la composition de la Commission consultative des services publics locaux. Même chose. C'est Bernard CACACE qui l'intègre. La liste que j'ai pu indiquer pour les deux précédentes est la même, me semble-t-il, incluant... Non, ce n'est pas la même, pardon. Non, on a interverti. C'est : Chantal RATEAU, Michel BARRIERE, Sonia BEAUFREMEZ, Bernard CACACE, Pierre-Marie SALLE en titulaires et en suppléants Fabienne GUENOUX, Annie SONRIER, Steve EGOUNLETI, Jocelyne PAIGNON et Corinne RAOULT. Qui est pour ? Qui contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE :

ARTICLE 1 : VALIDER le remplacement de Monsieur Didier BELOT par Monsieur Bernard CACACE en tant que membre titulaire de la commission consultative des services publics locaux.

ARTICLE 2 : DRESSER la liste des membres titulaires et suppléants de la Commission Consultative des Services Publics Locaux comme suit :

<u>Délégué(e)s titulaires</u>	<u>Délégué(e)s suppléant(e)s :</u>
Chantal RATEAU, Michel BARRIERE, Sonia BEAUFREMEZ, Bernard CACACE, Pierre-Marie SALLE.	Fabienne GUENOUX, Annie SONRIER, Steve EGOUNLETI, Jocelyne PAIGNON, Corinne RAOULT.

3.5 Modification de la composition du conseil local de prévention de la délinquance et de la radicalisation

Mr le Maire : « Modification de la composition du Conseil local de prévention de la délinquance. Là, il n'y a pas de vote. Il s'agit donc d'entendre l'exposé qui consiste à la désignation des élus qui siégeront au Conseil local de sécurité à la prévention de la délinquance, donc ce sont les mêmes avec une modification. C'est Chantal RATEAU, Montasser CHARNI, Marie-Thérèse CORDONNIER, Didier GERVAIS, Bernard CACACE, Fabienne GUENOUX, Annie SONRIER, Sonia BEAUFREMEZ et Pierre-Marie SALLE. Qui est pour ? Il n'y a pas de vote, pardon. »

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE, IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DE BIEN VOULOIR :

ARTICLE UNIQUE : PRENDRE ACTE de la désignation des élus qui siégeront au Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation par Monsieur le Maire qui sont : : Mme Chantal RATEAU, M. Montasser CHARNI, Mme Marie-Thérèse CORDONNIER, M. Didier GERVAIS, M. Bernard CACACE, Mme Fabienne GUENOUX, Mme Annie SONRIER, Mme Sonia BEAUFREMEZ et M. Pierre-Marie SALLE

3.6 Modification de la désignation des élus dans les organismes extérieurs

Mr le Maire : « Modification de la désignation des élus dans les organismes extérieurs. Alors, il s'agit de désigner comme représentant suppléant au SIGEIF et comme représentant titulaire au SIPPAREC un candidat. Montasser CHARNI est candidat pour être suppléant au SIGEIF et titulaire au SIPPAREC. Même chose. Là, on peut voter. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Madame RAOULT s'abstient. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ, PAR 31 VOIX POUR, 1 ABSTENTION (C. RAOULT) ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

ARTICLE 1 : DÉCIDER de procéder à un vote à main levée pour la désignation des élus dans les organismes SIGEIF et SIPPAREC

ARTICLE 2 : DESIGNER comme représentant suppléant au SIGEIF

ARTICLE 3 : DESIGNER comme représentant titulaire au SIPPAREC

⇒ **Subvention exceptionnelle à l'association L'arche de Villemomble**

Mr le Maire : « On va pouvoir passer à la délibération qu'on a ajoutée. Je vais laisser la parole avec une grande joie. C'est une délibération qui peut paraître secondaire, mais vous l'aviez vu, nous avons organisé des Commissions. Je crois que c'était Monsieur RONDEPIERRE qui était intervenu particulièrement sur le sujet. Nous avons beaucoup en particulier de chats qui sont considérés comme des chats errants et qui peuvent être nourris de-ci de-là par certains Raincéens. Et, ils ne savent pas comment faire. Les chats se multiplient. Les chats ne sont pas heureux. Les voisins ne sont pas contents et ceux qui les ont sont dans une impasse. Nous avons plusieurs endroits au Raincy.

J'en connais un en particulier allée Thiellement, là où je demeure, pas très loin de chez moi, mais j'en connais un en particulier allée du Réservoir. J'en connais un autre allée des Fougères et allée de l'Ermitage. On voit poindre ces sujets et donc il est important que ce soit rapporté, donc je laisse la parole avec fierté en le remerciant particulièrement d'être présent, Marc Lamblin. »

Mr Lamblin : « C'est bien gentil. Je vais essayer de lire cela. C'est une attribution de subvention exceptionnelle pour une association pour l'Arche de Villemomble. Je connais celle de Gagny. Celle-ci, je ne la connais pas encore, mais j'irai la voir bien sûr. Je vous lis donc le texte : L'Arche de Villemomble est une association loi 1901 qui a pour but de venir en aide aux animaux vivants sur les voies et plus particulièrement aux chats errants. Elle soigne et recueille les animaux pour leur trouver un foyer et une adoption. Le taux d'adoption atteint 86 % en 2003 et l'association est déjà subventionnée par la Ville de Villemomble qui lui fournit également un local qu'il faudra que j'aille visiter. La Ville est soucieuse du bien animalier. Elle vous propose de verser une subvention de fonctionnement à cette association qui sera en charge de récupérer les chats errants et abandonnés sur la commune et les soigner pour leur permettre une meilleure vie animalière et une adoption. Il faudra effectivement capturer des chats. Je ne sais pas comment ils feront pour capturer les chats. Il faudra que j'essaie de les voir. Cette subvention servira à prendre en charge les frais vétérinaires, les repas, le fonctionnement pour les futurs chats du Raincy par les bénévoles. J'ai vu sur Gagny comment cela était fait. Il faudrait donc leur verser une subvention qui serait de l'ordre de 3 000 €. »

Mr le Maire : « C'est ça. »

Mr Lamblin : « Au moins pour cette année pour savoir comment cela fonctionne. On verra.

Je verrai avec eux. Puis, on verra s'il faut fonctionner les autres années, s'il faut continuer à le faire.

Puisque j'ai la parole, je ne voudrais pas sur les animaux, mais si vous me permettez de parler d'autre chose. »

Mr le Maire : « Avec plaisir. »

Mr Lamblin : « Comme vous le savez, une fois je vous ai parlé, je vous avais amené des perruches. Est-ce que vous vous rappelez que je vous avais amené une perruche ? »

Mr le Maire : « Non. »

Mr Lamblin : « Une. Je ne sais pas si vous vous rendez compte maintenant de la prolifération, si vous regardez autour de vous, combien elles prolifèrent. Malheureusement, c'est joli une perruche bien évidemment, je ne suis pas pour. Je ne suis pas contre, mais elles sont en train de détruire tous les autres oiseaux. Je me souviens qu'à Barcelone j'y suis allé il y a une vingtaine d'années. Vous m'entendez ? J'y suis allé il y a plus de 20 ans et c'était complètement envahi de perruches. C'était beau, magnifique. J'ai dit : c'est chouette à voir tout cela. Mais, il n'y avait plus rien. C'était fabuleux. Cela avait tout tué. Alors, il y en a ici. Bien sûr, ce n'est pas à notre niveau qu'on peut le faire. Ce n'est pas au niveau national. Il doit y avoir quelque chose à faire. Il faudrait le proposer au gouvernement. Ils l'ont peut-être d'ailleurs dans leur tête. Ça, je ne sais pas. Mais, il faut vraiment trouver quelque chose. Le deuxième point dont je voudrais vous parler parce que je m'occupe des animaux, de la nature et autres, ce sont les poulets. Vous savez qu'on doit bientôt normalement mettre de côté, si j'ai bien compris - Monsieur le Maire pour l'instant l'a arrêté – tous les déchets... »

Mr le Maire : « Organiques. »

Mr Lamblin : « Ce qu'on mange. Tout ce qui reste. »

Mr le Maire : « Les déchets organiques. »

Mr Lamblin : « Les mettre dans les poubelles, ce sera une catastrophe parce que je ne sais pas comment on va pouvoir garder cela dans les poubelles. Les aliments vont pourrir. Les seules choses qui peuvent être conservées ce ne sont pas des petits poulets, des petites poules. C'est ce que j'ai chez moi depuis bien longtemps. Elles mangent tout derrière vous. Je ne sais pas si vous connaissez. Certains viennent chez moi. Je vous invite tous à venir bien évidemment. J'ai des petites poules. »

Mr le Maire : « Donc tous chez Marc Lamblin pour les œufs, les couveuses, les petites poules. »

Mr Lamblin : « J'ai tout. Je vous raconterai toute l'histoire quand vous voulez. »

Mr le Maire : « Il va vous montrer qu'il protège les animaux. »

Mr Lamblin : « Je vais vous garder plus longtemps. Je ne suis pas là souvent, mais pour une fois je vous parle. Donc, vous viendrez me voir. J'ai des poules, des canards et des oies. Ça, c'est plus gros. Mais les petites poules, je vous assure que pour ceux qui ont des petits jardins... J'en parle et en même temps cela passe à la télé, je suppose. Vous pouvez avoir un petit jardin, deux petites poules. C'est petit. Pas des coqs parce que ça embête tout le monde. Je vous assure ça mange plein de déchets. Les enfants sont contents. Ça fait des œufs. Ce n'est presque rien. Ce n'est rien. Je vous assure, venez voir. J'ai ça depuis 20 ans, 30 ans. Ce n'est vraiment rien à faire. Il faut faire attention aux renards bien évidemment parce que si vous les laissez dehors ils les mangent. Merci à vous. »

Mr le Maire : « Merci, Marc. On pourrait dire que l'approbation se fait par applaudissements, mais on doit voter cette délibération qui va dans le bon sens de ce qui avait déjà été proposé. La parole est à Monsieur Rondepierre. Allez-y. »

Mr Rondepierre : « Merci à Marc et ses poules, si j'ose dire, pour ses explications très précises même si je ne partage pas son combat contre les perruches, même si je partage en revanche ses inquiétudes concernant notre écosystème. Juste pour dire, je suis très content que cette délibération soit votée aujourd'hui puisqu'elle va effectivement dans le bon sens, dans le sens du vœu du bien-être animal que j'avais porté et que vous aviez adopté. Je vous en remercie cher collègue. Juste une petite précision, vous aurez peut-être l'occasion de le faire sur le journal de la Ville ou sur le site internet et le Facebook pour tous ceux qui sont demandeurs d'une intervention de l'association. J'ai eu l'occasion de la rencontrer dans le cadre de l'allée du Réservoir que je connais bien où il y a une prolifération de chats errants. N'hésitez pas à écrire. L'adresse mail est larchedevillemoble@gmail.com. N'hésitez pas à les saisir sur cette adresse mail. C'est important parce que je pense qu'il y aura pas mal de boulot pour l'association et c'est une bonne chose qu'on puisse faire un partenariat avec eux. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup. Madame Ribemont, allez-y. »

Mme Ribemont : « Merci, Marc, pour cette intervention. Il y aurait peut-être une petite clause à ajouter. Sur l'Arche, on pourrait mettre un dressage sur les chats errants pour qu'ils mangent les perruches invasives. »

Mr le Maire : « On le note. »

Mme Ribemont : « Ce n'est pas facile. »

Mr le Maire : « Amendement de Madame Ribemont, c'est dresser les chats pour manger les perruches. Il va peut-être y avoir un problème dans votre groupe. Vous voyez comme quoi en fin de séance il y a des lâchés non pas de perruches, mais... Juste avant qu'on vote, je voudrais que l'on constitue un groupe de travail sur les espèces invasives qu'elles soient animales ou végétales. Vous savez que nous sommes en grande proximité avec différents acteurs qui traitent des questions des végétaux et nous sommes comme dans toutes les villes d'Île-de-France sous le coup d'invasion d'espèces végétales. Je souhaite qu'on puisse monter un groupe de travail pour voir comment on peut à la fois informer les Raincéens pour le combat contre ces espèces invasives qui viennent bien perturber l'équilibre des jardins et pour regarder avec des conseils extérieurs la partie invasive de certaines espèces, dont celle qui a été évoquée par Marc LAMBLIN. On vous fera une proposition majorité opposition évidemment pour qu'on puisse participer à cette Commission sur les espèces invasives. Écoutez sur les applaudissements, je vous propose de voter cette délibération. Qui est pour ? Unanimité. Voilà Marc, très bien. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE :

ARTICLE 1 : AUTORISER Monsieur le Maire à procéder l'attribution d'une subvention exceptionnelle de trois mille (3 000 €)

ARTICLE 2 : DIRE que la dépense globale sera imputée au Budget 2024.

Mr le Maire : « Il me reste à vous donner une information et surtout une sensibilisation sur les élections européennes. Alors évidemment pas pour un parti ou un autre, mais le 9 juin pour

les élections européennes on aura besoin de volontaires pour tenir les bureaux parce que je crains qu'il n'y ait pas suffisamment d'assesseurs ou de délégués des différentes listes et donc il faudra que nous puissions nommer des délégués ou des assesseurs de la ville pour être certains qu'il y ait suffisamment de personnes pour tenir les bureaux de vote tout du long. On n'est pas inquiet sur ceux qui vont dépouiller, mais c'est plutôt sur l'ensemble de la journée. Si vous êtes candidats pour cela, n'hésitez pas à voir avec le cabinet qui recevra vos candidatures pour tenir les bureaux de vote.

Je voudrais vous remercier même si on a des accrochages quelques fois, cela a été rapide. Vous avez été vigilants sur la façon de vous exprimer en général et surtout sur le fait que vous avez pu dire ce que vous vouliez sur ce budget qui est là pour fédérer les actions de la Ville en fonctionnement ou en investissement. Donc, haut les cœurs ! Gardons nos positions, mais soyons Raincéens d'abord. Je ne l'ai pas encore, mais vous l'aurez très en amont. Très belle journée à toutes et à tous.